

BULLETIN MENSUEL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE

ET DES CLIENTS DES
SERVICES PUBLICS
... FONDÉE EN 1904 ...



SIÈGE SOCIAL
47, RUE DES MATHURINS, PARIS
TÉLÉPHONE 112-41
CODE FRANÇAIS AZ

LES ÉDITEURS DE CE BULLETIN, MM. A. WATON IMPRIMEURS
A S^TETIENNE FONT EN TYPOGRAPHIE, LITHOGRAPHIE,
CARTONNAGES, DES CRÉATIONS MODERNES POUR LA PRÉSENTATION
DE TOUS PRODUITS ET LA PUBLICITÉ SOUS TOUTES LES FORMES

Ce Bulletin est le seul organe tou-
chant les 200.000 abonnés de France :
sa publicité est de premier ordre.
S'adresser : Imp. A. Waton, St-Et.

Un incident de route!



PANHARD & LEVASSOR

19, Avenue d'Ivry
PARIS

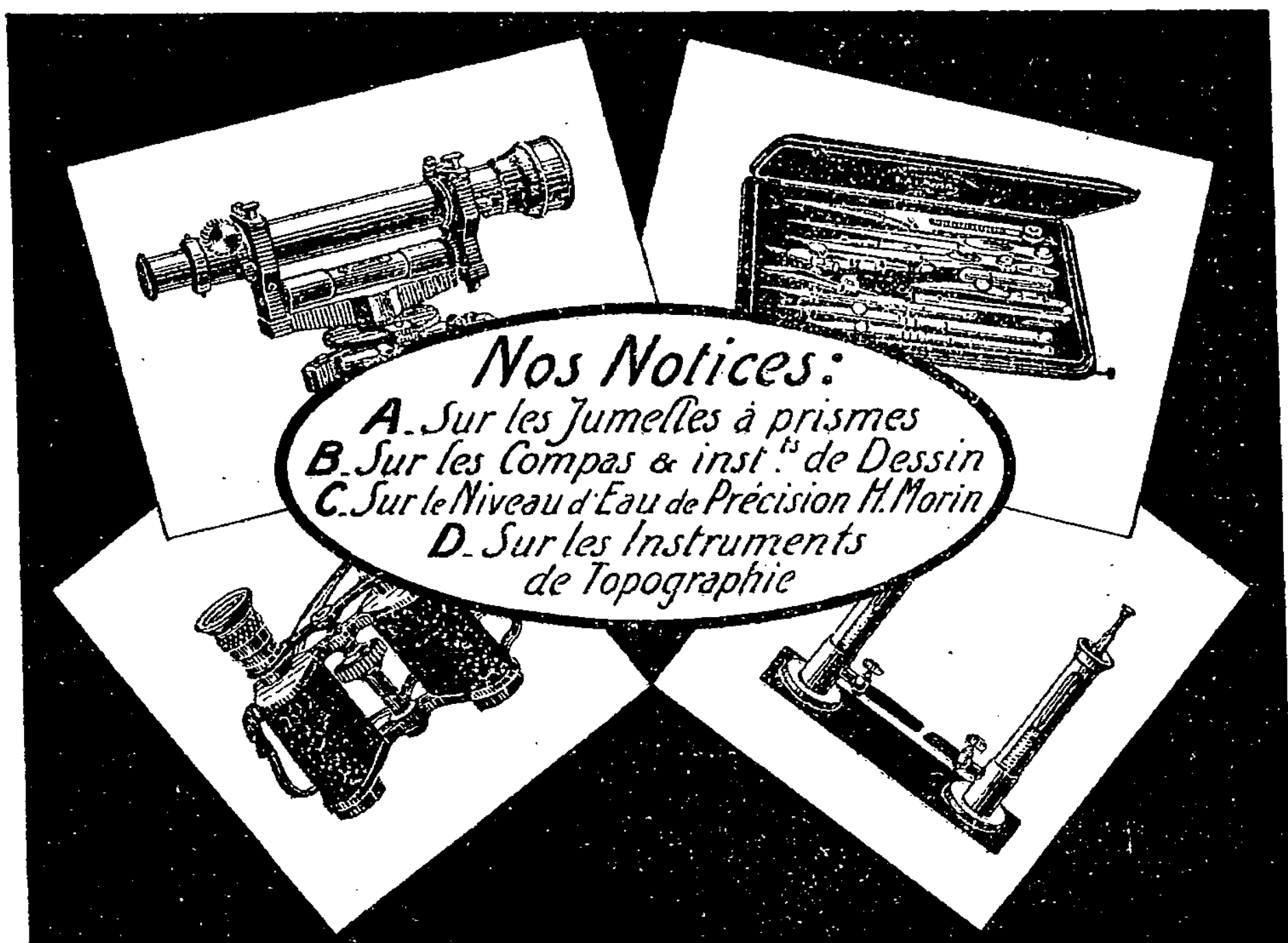
INSTRUMENTS DE PRÉCISION

H. Morin

BOYELLE · MORIN · Ing.^r A. & M.
P. BEAU · Ing.^r E. P.

**11, Rue Dulong
PARIS**

Fournitures de Dessin et de Bureau
Librairie Technique



*Industriels. Ingénieurs. Architectes
Entrepreneurs. Dessinateurs. Touristes
demandez-nous les Notices qui vous intéressent !*

CONTRE LE PRÉSENT BON

accompagné de 0,90 en timbres-poste (Ajouter 0,15 pour le port s'il n'est pas joint à une commande), la Maison H. MORIN vous adressera un Triple Décimètre de haute précision à deux biseaux celluloïd divisés, l'un en $\frac{1}{2}$, l'autre en $\frac{1}{4}$, valant 3,75.

IV

GUSTAVE FABRE

Propriétaire Viticulteur à NIMES

12 bouteilles

de FINE LANGUEDOC VIEILLE
ou MUSCAT DORÉ VIEUX
ou MARC VIEUX

ou assorties
sont expédiées
gratuitement & franco
à tout acheteur
qui commande
sa 5^{me} pièce de vin
ou qui demande 3 pièces
à expédier ensemble
à la même adresse



Tout Client

qui fait une commande pour un client nouveau
recevra

un bon de raisins

lui donnant droit à un colis
de raisins frais
qui lui sera expédié gratuitement
et franco à la récolte prochaine

Tout Client

a droit
au service gratuit
de l'**ALLIANCE**
pendant une année à
dater du jour de la
dernière commande

Notre but en faisant ces cadeaux est de remercier nos Clients de la
publicité qu'ils veulent bien nous faire et de leur fidélité qui nous honore.

BULLETIN MENSUEL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE ET DES CLIENTS DES SERVICES PUBLICS

M. E. MATHON

Le nouveau Président de l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone
de Roubaix-Tourcoing



M. E. Mathon est né à Roubaix, le 22 décembre 1860; il a fondé, en 1880, la maison E. Mathon et Dubrulle, fabricants de Draperies Robes et Doublures, à laquelle s'est ajouté, en 1899, un établissement de teinture et d'apprêt. Cette usine, à Tourcoing, occupe 1.500 ouvriers et employés.

M. E. Mathon est Chevalier de la Légion d'honneur, de l'ordre d'Orange et Nassau, des Pays-Bas; Officier du Nichan-Iftikar, Administrateur de la Banque de France de Roubaix-Tourcoing, ancien Président du Tribunal de Commerce de Roubaix, Président du Comité d'Initiative de Roubaix en 1911, Président de la Classe 82 à l'Exposition de Bruxelles et à l'Exposition de Gand, Président du Syndicat des Fabricants de tissus de Roubaix-Tourcoing. — M. Mathon est titulaire du Prix Kulhmann 1910, Président ou Membre des Conseils d'Administration de diverses Sociétés commerciales. Il est, d'autre part, Président de la Société Anonyme des Habitations à bon marché, Président du Comité de la Croix-Rouge et Président d'honneur de la Société des Vétérans des Armées de Terre et de Mer.

Association Nationale des Abonnés au Téléphone

ET DES CLIENTS DES SERVICES PUBLICS

47, Rue des Mathurins, 47

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, Président de la Commission des Téléphones, Membre du Comité consultatif des P. T. T., 12, rue de Prony. Tél. Wagram 13-31.

Vice-Président : M. E. Archdeacon ☼, 77, rue de Prony. Tél. Wagram 11-22.

Secrétaire : M. le Vicomte de Douville Maillefeu, 109, Av. Henri-Martin, Tél. Passy 34-76.

Trésorier : M. Munier, Industriel, 38, rue Perronnet, Neuilly-sur-Seine. Tél. 535.

Membres : M. P. Créténier O. ☼, Négociant-Commissionnaire, 21, rue de Paradis. Téléphone Central 58-87.

M. Lauzanne, Architecte ☼, 26, rue de Turin. Tél. Central 11-38.

M. Lahure, éditeur O. ☼, 9, rue de Fleurus, Tél. Saxe 04-44.

M. J. Perrigot, Ingénieur, 5 bis, rue de Berri. Tél. Wagram 10-80.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. Wagram 28-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. Wagram 12-11.

Membres : M. Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} Inst^{ce}, 17, r. de l'Université. Tél. Saxe 28-74.

M. Bodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin. 14. Tél. Central 54-61.

M. Rougeot, Avoué à la Cour d'Appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. Central 92-50.

M. L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu. Tél. Wagram 84-46.

M. Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. Saxe 43-64.

M. Tollu, Notaire, rue St-Lazare, 70. Téléphone Central 54-32.

M. Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg St-Honoré. Tél. Wagram 71-12.

Huissier : M. Perrin, 5, faub. St-Honoré. Cent. Tél. 58-14.

INGÉNIEUR-CONSEIL : M. Herbert-Laws Webb, 104, Victoria Street, Londres S.W.

EXTRAIT DE LA LISTE DE NOS MEMBRES

Chouanard — Pingault — Bellanger-Poiret — Bélin frères — Ducellier — Bechoff, David et C^{ie} — Magasins du Gagne-Petit — Chouet (Maison du D^r Pierre) — Codechèvre (Bière Fanta) — A. Clément (Automobiles) — Société des Automobiles Peugeot — Georges Richard (Automobiles) — Amieux frères (Nantes) — Marquis de Beauchamp — Cossé, Lotz et C^{ie} (Nantes) — Casino de Vichy — Rumpelmayer — Marquis de Ségur — Société des Agriculteurs de France — Touring-Club de France — Duchesse d'Uzès — Vilmorin, Andrieux et C^{ie} — Forges et Chantiers de la Méditerranée — Fresne et C^{ie} — Gauthier-Villars (Editeur) — Guérin-Boutron (Chocolatier) — Hôtel Moderne — Banque de Mulhouse — Banque Suisse et Française — Jamet et Buffereau — Félix Juven (Editeur) — Baron de Zuylen — Duc de Rohan, Député — Marquis de la Ferrière, Député — Marquis d'Aramon — A. Michelin (Pneumatiques) — Pleyel-Wolff, Lyon et C^{ie} (Pianos) — Martin-Gobert (à Réaumur) — Félix Potin — Julien Damoy, etc.

Souscrivez à l'Association

DEMANDE D'ADMISSION

M.

Profession

Téléphone

Adresse

demande son admission à l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone et s'engage à verser la cotisation de 5 francs par an.

Signature

L'Adhésion à l'Association donne droit à la réception mensuelle du Bulletin et à tous les Services de l'Association.

Adresser ce Bulletin à l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone, 47, Rue des Mathurins, 47, PARIS

Bulletin de l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone

Sommaire du Numéro de Janvier

Les Services Téléphoniques à Roubaix-Tourcoing. L'Association des Abonnés chez le Ministre des P. T. T. — Le Téléphone et la Compagnie du Nord. — Les Services Téléphoniques à Roubaix-Tourcoing. Assemblée générale constitutive de la Section de Roubaix-Tourcoing de l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone. — Abonnement forfaitaire et régime des conversations taxées. — Informations. — Au Téléphone, par Henriot. — "The Globe" se plaint du Téléphone.

LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES A ROUBAIX-TOURCOING

L'Association des Abonnés chez le Ministre des P. T. T.

Une organisation méthodique. — La délégation a été reçue par M. Malvy. — Les doléances du Commerce et de l'Industrie. — On réclame le fameux multiple. — Quelques réformes urgentes à appliquer. — Pas assez d'employés et matériel usé. — Le Ministre promet satisfaction.

Avec une inlassable persévérance et une activité de bon augure, le bureau de la section de Roubaix-Tourcoing de l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone poursuit l'organisation de ce nouveau groupement d'intérêt général, se livre à des enquêtes sur les besoins du public, se renseigne sur les remèdes à apporter à une situation déplorable qui n'a que trop duré.

A peine entré en fonctions, le Comité local de l'Association a constitué un dossier de réclamations et, d'accord avec le Comité central de Paris, est allé le porter au Ministre du Commerce, des Postes, Télégraphes et Téléphones, dès l'arrivée de M. Malvy. C'est ce qu'on peut appeler ne pas perdre de temps.

Nous apprenons, en effet, qu'une délégation, composée de MM. Florent Carissimo, vice-président de la Chambre de Commerce de Roubaix; Joseph Wibaux, président de la Société Industrielle et Commerciale; Eugène Mathon, président du Syndicat des Fabricants de Roubaix-Tourcoing et de la section de Roubaix-Tourcoing de l'Association des Abonnés au Téléphone, et Alfred Damez, secrétaire de ces derniers groupements, vient d'être reçue par le nouveau Ministre du Commerce et des P. T. T., à qui elle a été présentée par M. de Montebello, président de l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone.

Les délégués ont exposé au Ministre la si-

tuation déplorable dans laquelle se trouvent, dans notre grand centre industriel, les services postaux, télégraphiques et téléphoniques, par suite du manque du personnel et de l'absence de matériel perfectionné. Ils ont rappelé notamment qu'un nouveau multiple à batterie centrale, mis en adjudication spécialement pour le *Central téléphonique de Roubaix-Tourcoing*, depuis le 15 juin 1912 — c'est-à-dire depuis plus de dix-huit mois — n'a pas encore été installé et que les travaux de transformation de l'immeuble abritant ces divers services à Roubaix durent depuis plus de deux ans. Les délégués ont fait ressortir que cette regrettable situation portait un réel préjudice aux intérêts du commerce et de l'industrie en même temps qu'à ceux de l'Administration.

M. de Montebello a, de son côté, dit au Ministre le spectacle lamentable auquel il lui avait été donné d'assister, lors de son récent voyage à Roubaix-Tourcoing, en visitant l'hôtel (?) des P. T. T. de Roubaix.

Il a insisté sur ce point qu'il était navrant de constater que, dans une ville où l'intensité des affaires est si grande, où les organisations industrielles et commerciales ont la réputation d'être, en général, des plus modernes, l'Administration des P. T. T. laissait ces divers services publics fonctionner dans des conditions déplorables au point de vue du matériel —

usé et tout à fait démodé! — comme au point de vue de l'hygiène du personnel employé.

Voici, pour résumer, les divers desiderata qui lui ont été exprimés :

Les délégués de la Chambre de Commerce;
De la Société Industrielle et Commerciale;
Des groupements industriels et commerciaux de Roubaix;

De l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone (section de Roubaix-Tourcoing);

Prennent la respectueuse liberté de présenter à M. le Ministre du Commerce, des Postes, Télégraphes et Téléphones les doléances de l'industrie et du commerce de la région de Roubaix-Tourcoing, de lui signaler les plaintes nombreuses motivées par l'impossibilité dans laquelle se trouve le bureau de Roubaix-Principal de satisfaire aux légitimes exigences des affaires.

Ils se permettent d'attirer son attention bienveillante sur la situation déplorable qui leur est faite et de lui soumettre les mesures les plus urgentes, c'est-à-dire celles qui, immédiatement prises, pourraient remédier partiellement à un état de choses préjudiciable aux intérêts des commerçants et industriels.

Roubaix a une population de 125.000 âmes; c'est un centre industriel des plus importants dont le chiffre des transactions commerciales dépasse actuellement un milliard de francs.

Le bureau de Roubaix-Principal doit faire face aux exigences d'un trafic qui croît avec une très grande rapidité; il est un des plus importants de France, tant au point de vue de la multiplicité de ses opérations qu'au point de vue de ses produits.

En 1912, la vente des timbres-poste et des timbres a donné 1.335.000 francs.

Il a été émis 127.000 mandats français ou étrangers et il en a été payé 92.000.

Les lettres et objets chargés ou recommandés reçus et expédiés se sont élevés à 439.000.

Le nombre des dépêches reçues ou expédiées a été de 458.000. pour un produit de 242.000 francs.

Les abonnés au téléphone sont actuellement au nombre de près de 2.500 et ils versent pour ce service plus de 425.000 francs.

L'ensemble des opérations auxquelles se livrent les divers services du bureau central de Roubaix peut être évalué à 13.000.000 de fr. annuellement.

Il est actuellement impossible au personnel de Roubaix de faire face aux exigences d'un semblable trafic. Le public, mal servi, mécontent, se plaint des lenteurs des divers services, qui ne sont pas imputables à un personnel dévoué, mais surmené.

Nous pouvons constater, pour la poste, que les courriers de la première et de la troisième distribution sont remis à certains destinataires près de deux heures et demi après la sortie des facteurs du bureau; que les levées de boîtes de quartiers sont faites constamment aux guichets de la poste, où trois employés seulement sont mis à sa disposition. Il serait indispensable, pour améliorer cette partie du service, que l'Administration centrale voulût bien nommer à Roubaix des employés en nombre suffisant pour assurer le service d'au moins deux guichets nouveaux, et des facteurs-distributeurs pour permettre de raccourcir les itinéraires.

Les communications télégraphiques laissent également beaucoup à désirer, notamment avec Reims, qui devrait être relié directement avec notre centre et avec Paris. Un double Baudot a bien été installé au bureau de Roubaix pour établir les communications avec Paris, mais l'employé nécessaire n'a pas été nommé et l'appareil reste inutilisé. En outre, le bureau de Roubaix est tributaire du bureau

de Lille pour un grand nombre de directions; c'est là une situation anormale pour un centre industriel de cette importance. Il n'est pas compréhensible que Roubaix, dont le trafic et les produits sont supérieurs à ceux de certains départements tout entiers, dépend d'une autre ville pour une partie de ses lignes télégraphiques.

Au point de vue téléphonique, la situation est encore plus mauvaise, car le *Central Téléphonique* installé à Roubaix dessert les villes de Roubaix, Tourcoing et leur banlieue, soit une population de près de 300.000 habitants.

En juin 1912, l'Administration reconnaissant l'urgence nécessaire de remédier à ce regrettable état de choses, a mis en adjudication un nouveau multiple à batterie centrale destiné à Roubaix (voir cahier des charges en date du 30 mars 1912); des travaux d'aménagement ont été faits depuis plus d'un an pour son installation. Ce multiple n'est pas encore posé à Roubaix. Il a été dit que l'Administration avait eu besoin de cet appareil et l'avait envoyé à Cannes; les renseignements que nous avons pu recueillir dans cette ville nous permettent de croire qu'il n'en est rien. Le multiple actuel est d'un modèle ancien, usagé à tel point que les communications deviennent impossibles; les dérangements sont fréquents.

Le personnel surmené, fatigué, insuffisant, ne peut plus faire face, avec un vieux matériel, aux exigences du trafic actuel sans cesse croissant.

Il y a lieu, pour remédier à cette situation, de renouveler l'installation téléphonique actuelle et d'augmenter le personnel.

Pour résumer, Monsieur le Ministre, les délégués se permettent de solliciter de votre bienveillance :

a) L'installation à Roubaix, dans un très court délai, d'un nouveau multiple téléphonique perfectionné;

b) La nomination immédiate, et dans l'ordre de leur urgence :

1° D'un employé pour desservir le double Baudot télégraphique inutilisé;

2° De six dames téléphonistes, d'un commis principal et d'un commis au téléphone;

3° D'employés des postes en nombre suffisant pour desservir deux ou trois nouveaux guichets;

4° De nouveaux facteurs-distributeurs.

Les représentants de l'industrie et du commerce de Roubaix osent espérer, Monsieur le Ministre, qu'après avoir examiné les quelques desiderata essentiels et absolument justifiés qu'ils ont eu l'honneur de vous soumettre, vous en reconnaîtrez le bien fondé et que vous tiendrez à donner aux industriels et commerçants intéressés, en même temps que l'appui bienveillant des pouvoirs publics, un témoignage de l'intérêt que porte le gouvernement de la République à ceux qui, par leur énergie et par leur travail, contribuent à la prospérité nationale.

M. Malvy a fait le meilleur accueil à la délégation. Nous pouvons ajouter qu'avec l'appui de la Chambre de Commerce et de la Société Industrielle et Commerciale, l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone s'efforcera avec ténacité de faire réaliser au plus tôt ces promesses ministérielles.

Rappelons que le siège de l'Association (section Roubaix-Tourcoing) est à la Société Industrielle et Commerciale, Bourse de Commerce, à Roubaix, où l'adhésion des abonnés au téléphone non encore inscrits sera accueillie avec reconnaissance.

Le Téléphone et la Compagnie du Nord

Nous avons eu le plaisir de rencontrer à son bureau, l'ingénieur en chef des Services électriques de la Compagnie du Nord, M. E. Sartiaux qui a bien voulu nous donner pour nos lecteurs des renseignements très détaillés sur la façon dont le téléphone est utilisé sur les réseaux de la Compagnie. Cette installation, comme on le verra, est très importante, elle est jugée d'ailleurs excellente et indispensable.

Généralités sur le Système B. D. N.

L'appellation B. D. N. donnée au nouveau système signifie: "*Bernheim, dérivation Nord*". Elle rappelle que l'on y fait usage des combinaisons Bernheim pour les appels; mais que les appels relais, autrefois intercalés en série sur la ligne, sont maintenant branchés en dérivation et que, le système a été étudié spécialement par la Compagnie du Nord.

Dans le système Bernheim ancien, les appareils téléphoniques, les relais, les clés d'appel, etc... étaient réunis sur le même panneau.

Dans le système B. D. N. ces divers organes ont été séparés et ceux indispensables aux manœuvres, tels que les clés d'appel et les appareils téléphoniques ont été disposés de manière à pouvoir se placer soit sur les tables télégraphiques existantes, soit sur une table spéciale et indépendante, selon la commodité du service et du personnel.

Le système B. D. N. comprend certains accessoires qui n'existaient pas dans le Bernheim ancien, ce sont :

1° Le *L. O.* ou indicateur de ligne *Libre* ou *Occupée* : il indique, en permanence, à l'agent de chaque poste, si l'emploi du réseau B. D. N. lui est permis ou interdit.

2° Le *L. I.*, ou indicateur de l'état de la ligne, est un véritable distance-mètre; il permet à l'agent d'un poste quelconque de savoir jusqu'à quel autre poste il peut envoyer un appel avec succès, sans troubler les correspondants qui occupent déjà la ligne. Il indique également les ruptures de fils ou les mélanges.

Le *L. O.* et le *L. I.* sont deux appareils présentant l'aspect de deux voltmètres disposés côte à côte sur une planchette.

Dans le *L. O.* l'aiguille est toujours dans l'une des deux positions *libre* ou *occupée*. Dès que deux postes A. B. par exemple ont abaissé leur clé de conversation et ont décroché leur récepteur, les *L. O.* de tous les postes compris entre A et B, indiquent que la ligne est *occupée*; cette indication persiste tant que les récepteurs n'ont pas été accrochés aux deux postes A et B, ou que leurs clés de conversation n'ont pas été relevées.

Quant au *L. I.* il ne donne d'indication utile que pendant le temps où l'on maintient appuyée la clé spéciale qui lui est affectée.

Cette carte indique également les postes B. D. N. de chaque réseau auxquels sont reliés des postes secondaires.

Fonctionnement du Système

I. POSTES TERMINUS (N° 1 ou N° 7).

Le service de l'appareil se fait de la façon suivante :

Le récepteur doit *toujours*, en dehors des conversations, être suspendu à son crochet-commutateur.

A) *Pour appeler* sur le réseau B. D. N. dont fait partie le poste, procéder aux opérations suivantes :

a) Abaisser la clé de conversation,

b) Abaisser la clé du *L. I.* (logomètre) et regarder sur le cadran si le poste désiré peut être atteint,

c) Si rien ne s'y oppose, abaisser à fond et une seule fois la clé d'appel correspondant au poste désiré,

d) Décrocher le récepteur et causer.

Il n'y a pas lieu d'attendre de réponse par sonnerie.

Après la conversation :

a) Raccrocher le récepteur,

b) Relever la clé de conversation.

Le poste terminus N° 7 doit effectuer les mêmes manœuvres, mais abaisser deux fois successivement la clé d'appel.

Pour converser avec un poste secondaire, appeler le poste B. D. N. correspondant et lui demander le poste désiré. Le poste B. D. N. répond au poste appelant avant de lui céder le poste demandé.

Pour effectuer la liaison, enfoncer à fond un cordon à deux fiches entre le trou *a* et l'un des trous 1, 2, 3 ou 4 (*fig. 2*).

Relever le voyant qui ne tient relevé que si le poste secondaire a décroché son récepteur.

A la fin de la conversation, le poste secondaire raccroche son récepteur; ce qui fait tomber le voyant *V* et prévient par le tintement d'une sonnerie, l'agent du poste B. D. N. d'avoir à retirer le cordon à fiches, à relever le voyant et par conséquent à couper la *C. D.*

C) *Pour converser* avec un poste d'un autre réseau B. D. N., appeler le poste commun aux deux réseaux et lui demander la communication désirée. Le poste B. D. N. de liaison effectuera les manœuvres suivantes :

Ayant obtenu le poste demandé, abaisser les deux clés de communication *C* et *D* (*Fig. 2*)

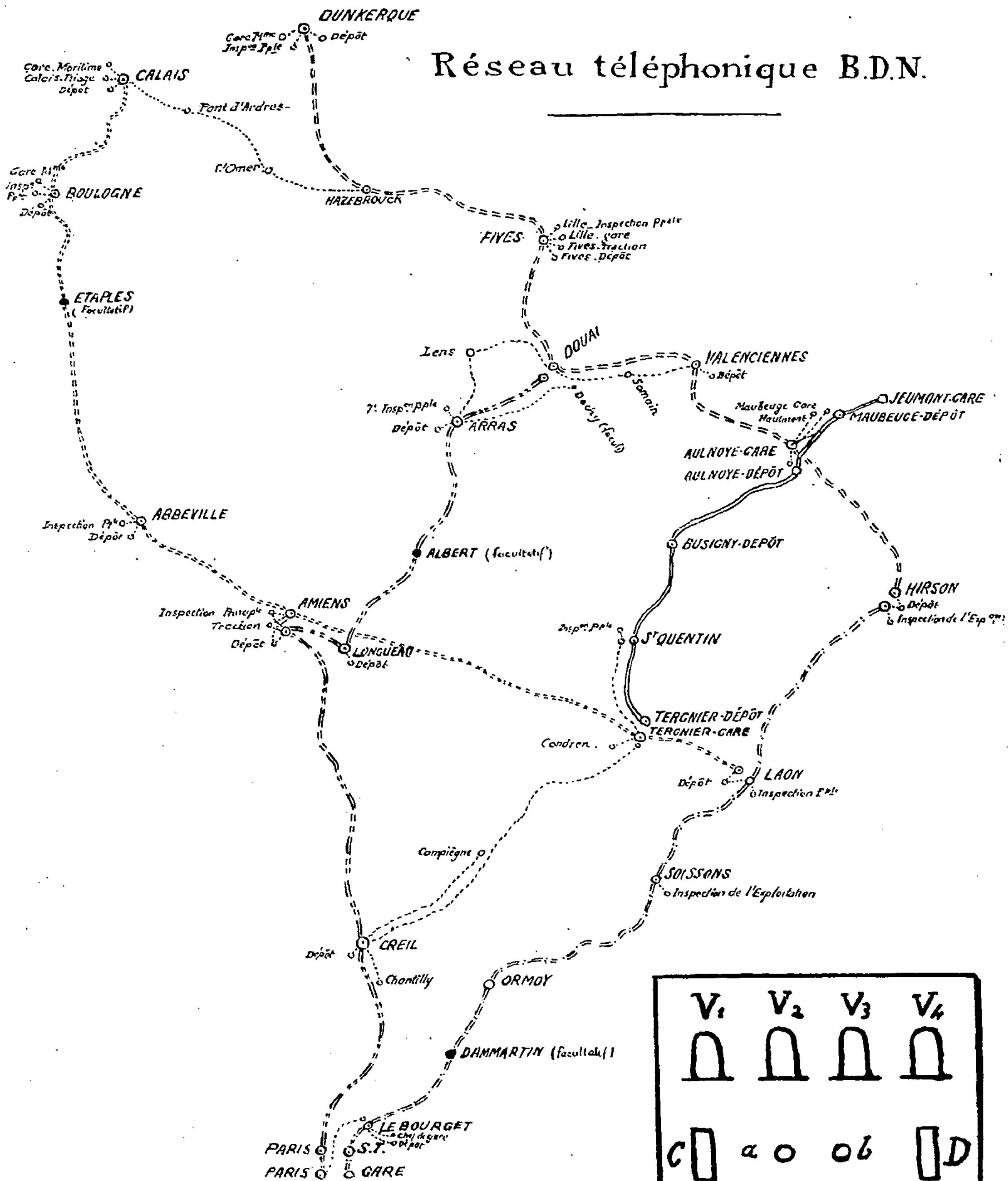


Fig. 1
Ensemble du réseau B. D. N.

Fig. 2
Disposition d'un poste B. D. N.

et relever les voyants V_1 , V_4 . Quand la conversation entre les deux réseaux est terminée, les postes qui communiquaient raccrochent leur récepteur et doivent appeler le poste qui avait donné la liaison. Celui-ci est ainsi prévenu de la fin de la conversation par la chute des voyants V_1 , V_4 , et doit remettre les choses en état. Pour cela, relever les clés C et D ainsi que les voyants V_1 , V_4 .

L'aiguille de cet appareil indique alors le nom du poste le plus éloigné que l'on puisse atteindre. Il n'indiquera donc un poste terminus que si la ligne est entièrement libre.

En dehors des appareils $L. O.$ et $L. I.$ le système B. D. N. peut être muni :

1° A chaque poste, d'un tableau spécial de communication directe et de 4 directions. Ce tableau permet de relier au B. D. N., l'un des 4 postes téléphoniques, locaux ou secondaires, qui aura été officiellement désigné et *ceux-là seuls*. On évitera ainsi l'encombrement du réseau B. D. N. et son emploi par des agents non autorisés à en faire usage.

Les postes secondaires ne peuvent faire d'appel direct aux postes du réseau B. D. N. et réciproquement.

Le tableau de communication directe spécial, est d'ailleurs agencé de manière que les postes secondaires ne soient pas embrochés dans le réseau B. D. N. pendant les conversations, la communication s'effectuant par transformateurs.

2° Lorsqu'on veut réunir entre eux deux réseaux B. D. N. pour permettre la conversation entre deux postes de ces réseaux, on fait usage d'un tableau de C. D. analogue au précédent, mais, comportant en outre, un système de deux clés de conversation reliant les réseaux entre eux par l'intermédiaire de transformateurs.

C'est l'agent du poste où aboutissent les deux B. D. N. qui effectue les appels et les liaisons; les appels ne pouvant jamais se faire d'un réseau à l'autre.

Les réseaux avec les postes ou gares devant y être reliés sont :

1° Réseau B. D. N. (1) *Tergnier à Jeumont* : Tergnier-Dépôt, Saint-Quentin-Gare, Bussigny-Dépôt, Aulnoye-Dépôt, Maubeuge-Dépôt, Jeumont-Gare;

2° Réseau B. D. N. (2) *Hirson à Dunkerque* : Hirson, Aulnoye, Valenciennes, Douai, Fives, Hazebrouck, Dunkerque;

3° Réseau B. D. N. (3) *Paris à Douai* : Paris-Centre et Paris S. T., Creil, Longueau, Amiens, Albert, Arras, Douai;

4° Réseau B. D. N. (4) *Paris à Hirson* : Paris-Centre et Paris S. T., Le Bourget, Daumartin, Ormoy, Soissons, Laon, Hirson;

5° Réseau du B. D. N. (5) *Calais à Laon* : Calais, Boulogne, Etaples, Abbeville, Amiens, Tergnier-Laon.

La carte ci-jointe indique schématiquement ces cinq réseaux et spécifie les postes où peut s'effectuer la liaison entre deux réseaux B. D. N.

Ces postes sont :

- 1° Hirson, reliant le B. D. N. (2) et le B. D. N. (4)
- 2° Douai, reliant le B. D. N. (1) et le B. D. N. (2)
- 3° Paris, reliant le B. D. N. (3) et le B. D. N. (4)
- 4° Laon, reliant le B. D. N. (5) et le B. D. N. (2)

II. — POSTES INTERMÉDIAIRES

En dehors des périodes de conversation, le récepteur doit *toujours* être suspendu à son crochet-commutateur.

A) *Avant d'appeler*, s'assurer que l'aiguille de l'appareil $L. O.$ indique ligne *libre*. Si l'aiguille indique ligne *occupée*, attendre que la ligne devienne libre, avant de toucher aux appareils.

B) *Pour appeler* :

a) Abaissez la clé de conversation en avant ou en arrière suivant la direction désirée marquée par une étiquette;

b) Abaissez la clé $L. I.$ et s'assurer que le poste désiré peut être atteint;

c) Dans l'affirmative, abaissez une seule fois et à fond la clé d'appel correspondant au poste qu'on veut appeler vers la gauche.

Si l'on veut appeler vers la droite, abaisser deux fois la clé d'appel.

Des étiquettes indiquent sur chaque boîte des clés d'appel, si l'on doit appuyer une ou deux fois sur la clé pour appeler la gare désirée;

d) Décrocher le récepteur et converser.

C) *Après la conversation* :

a) Raccrocher le récepteur;

b) Remettre verticalement la clé de conversation.

Indication de l'appareil L. I. (distance-mètre):

Dans les postes extrêmes, cet appareil ne comporte qu'une seule série de noms des postes du B. D. N. Il ne peut y voir d'ambiguïté sur les indications fournies.

Dans les postes intermédiaires, le $L. I.$ porte deux séries de noms des postes du B. D. N. : La série du haut est relative aux postes situés à gauche de celui où l'on se trouve; la série du bas est relative aux postes de droite.

Pour converser avec un poste secondaire, opérer comme il a été dit plus haut pour les postes terminus; mais on doit observer que les postes 1, 2, 3 ou 4, doivent avoir la seconde fiche du cordon de jonction dans le trou *a* (fig. 3) ou dans le trou *b* suivant qu'ils doivent être reliés au côté de gauche ou au côté de droite du réseau B. D. N.

La Compagnie du Nord a d'autre part pris un abonnement pour toute les gares des localités où il y avait suffisamment d'abonnés avec lesquels il était utile d'être en relation.

Elle fait toujours bon accueil aux demandes d'installations téléphoniques dans les gares, elle s'est cependant refusée aux propositions d'installations de cabines publiques sur les quais, prétextant l'encombrement et la turbulence des voyageurs. Il eût cependant paru intéressant que cet essai proposé par l'Administration ait pu être fait, nous avons déjà expliqué les services que rendent les nombreuses cabines à paiement préalable installées sur les quais des grandes gares londoniennes.

Services Téléphoniques de Roubaix-Tourcoing

L'Assemblée Générale constitutive de la section de Roubaix-Tourcoing de l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone.

Une importante réunion a eu lieu, lundi soir, dans la salle de la Bourse du Commerce de Roubaix. Elle était présentée par M. Wibaux, ayant à ses côtés M. Masurel, président de la Société Industrielle et Commerciale de Tourcoing; M. Adolphe Sevin, président de l'ancien Comité et M. Damez, secrétaire de la Société Industrielle et Commerciale de Roubaix.

M. Wibaux remercie les nombreux assistants qui ont bien voulu répondre à l'appel du Comité. Il fait ressortir la nécessité d'une union entre les abonnés de Roubaix et de Tourcoing, en vue d'une action commune. Il rappelle qu'il existait une association des abonnés au téléphone qui comptait 350 membres auxquels sont venus se joindre 250 adhérents nouveaux. Ce nombre s'augmente chaque jour d'un chiffre important.

M. Wibaux pense que le mouvement actuel ne doit pas s'arrêter et qu'une propagande très active doit être continuée. Les adhérents vont recevoir prochainement des formules imprimées qu'ils auront à remplir et à retourner à l'Association pour l'étude des observations et desiderata qu'ils auront à présenter sur le service.

Ces observations seront étudiées et suivies avec soin et l'intéressé sera avisé de la suite qui y sera donnée par l'Administration des P. T. T.

M. Wibaux propose aux membres la constitution définitive d'une section pour Roubaix-Tourcoing de l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone, selon le principe qui avait été adopté récemment à l'issue d'une causerie de M. de Montebello. Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

M. Wibaux fait connaître que les groupements industriels et commerciaux de Roubaix et de Tourcoing ont été pressentis par les Sociétés industrielles et commerciales de Roubaix et de Tourcoing, pour désigner un délégué chargé de les représenter au sein du Comité; des membres de l'ancien bureau et des personnes susceptibles d'accepter ces fonctions ont été également pressenties et la liste dont M. Wibaux donne lecture, est votée par acclamations.

Le Comité de la Section de Roubaix-Tourcoing

A l'unanimité, ont été désignés pour faire partie du Comité, MM. André Arnould, Gabriel

Beulque, Léon Blanchot, Edouard Boulenger, Victor Bressy, Léon Chantry, Ernest Chatilliez, Clément Christory, Alfred Damez, Jean Delahousse, Paul Delattre, Paul Delmasure, René Derreumaux, Joseph Dillies, Dupont-Debeyer, Charles Flipo-Tiberghien, Ernest Gransir, Etienne Guéranger, Léon Jung, Lejeune, Firmin Lestienne, Eugène Mathon, Pierre Parent, Martin Paulus, Auguste Pennel, Paul Planquart-Durot, Albert Prouvost-Vanoutryve, Adolphe Sevin, Jules Watel, Stéphane Wibaux.

M. Wibaux remercie ensuite les membres de l'ancien Comité et particulièrement M. Adolphe Sevin, qui, pendant plusieurs années, en a été la cheville ouvrière et qui a cessé son concours actif uniquement pour des raisons de santé.

Aux acclamations de l'assistance, M. Sevin est nommé président honoraire de la nouvelle association.

M. Sevin remercie les membres de cette marque de sympathie et promet de continuer son concours à la nouvelle Association dans la mesure de ses moyens.

Le Programme de l'Association

M. Wibaux communique à l'Assemblée une proposition d'adhésion collective du groupement de Roubaix-Tourcoing à l'Association Nationale de Paris dans les conditions suivantes :

Le groupe de Roubaix-Tourcoing qui compte déjà à ce jour près de 600 adhérents, est placé sous le patronage des Chambres de Commerce et des groupements commerciaux et industriels de Roubaix et de Tourcoing. Il aura ses bureaux ouverts en permanence dans le local de la Société Industrielle et Commerciale, à la Bourse de Commerce de Roubaix.

Le Comité local s'efforcera de solutionner lui-même les questions qui pourront être traitées sur place, mais ainsi qu'il a été convenu avec le président de l'Association de Paris, lors de son récent voyage à Roubaix-Tourcoing, il transmettra au bureau central de l'Association à Paris, les questions d'ordre général et notamment celles dont il conviendra de rechercher la solution auprès de l'Administration supérieure des P. T. T.

En adhérant collectivement à l'Association Nationale, on sait pouvoir compter sur son influence et son activité pour faire triompher les justes revendications et faire obtenir satisfaction aux desiderata de la section de Roubaix-Tourcoing. L'assemblée générale constitutive demande, en outre, à l'Association de Paris de vouloir bien désormais avant que son Conseil d'administration ne prenne une décision formelle sur les questions d'intérêt général, solliciter l'avis du Comité de la Section de Roubaix-

du Poisson frais un jour par semaine

Prenez un abonnement mensuel ou trimestriel, ou faites un essai d'un ou plusieurs envois en vous adressant à

Rosa THOREL

marée

BOULOGNE-s/-MER

*et vous recevrez, le jour que vous aurez choisi,
un colis-postal de poissons, franco en gare.*

0,25 en plus par colis pour la réception à domicile.

SÉRIE A POISSONS ORDINAIRES

Rougets, Petites Dorades,
Dorades grises, Moruettes,
Carrelets, Cabillauds, Car-
ringues, Roussettes, Vives,
Anguilles, Merluches, Mer-
lans, etc.

1 kilo net . . .	Fr. :	1 60
1.500 — . . .	—	2 »
2 kil. — . . .	—	2 50
2.500 — . . .	—	3 »
3 kil. — . . .	—	3 50
4 kil. — . . .	—	4 50
8 kil. — . . .	—	8 »

SÉRIE B POISSONS DEMI-FINS

Merlans brillants, Maque-
reaux, Belles Dorades, Rou-
gets rouges, Mulets roses,
Saumon blanc, Grondins,
Congres, Solettes, Limandes,
Limandes-Soles, Jeandoré,
Filets de Raie, etc., etc.

1 kilo net . . .	Fr. :	2 25
1.500 — . . .	—	2 75
2 kil. — . . .	—	3 70
2.500 — . . .	—	4 25
3 kil. — . . .	—	5 70
4 kil. — . . .	—	7 »
5 kil. — . . .	—	8 25

SÉRIE C POISSONS FINS

Soles, Mulets roses, Bar-
bue, Filets de Raies, Mulets
gris, Grosses Dorades, Mer-
lans brillants, Turbot, Filets
de Thon, Filets de Jeandoré,
Petite Langouste, Homard,
Bar, etc., etc.

1 kilo net . . .	Fr. :	4 50
2 — . . .	—	8 »

Les envois sont ordinairement composés d'un poisson à bouillir et d'un poisson à frire variés chaque semaine, autant que la pêche le permet.

On peut demander la suppression des poissons qui ne conviennent pas et les remplacer par des espèces de même valeur.

**Bien indiquer la série désirée et le jour fixé
pour la réception des colis.**

Les abonnements sont payables tous les mois, après réception de la facture. Les demandes de colis doivent être accompagnées de leur montant. Prière de ne pas régler en timbres-poste.

DEMANDEZ notre prix-courant contenant des con-
ditions avantageuses par abonnement
collectif, ainsi que les commandes spéciales pour dîners.

A. WATON

IMPRIMEURS S. ETIENNE



Pour vos travaux d'impression, il vous faut plus qu'une machine qui exécute aveuglément vos ordres: l'Imprimerie A. WATON vous aidera non seulement de sa puissante organisation, mais encore de son cerveau plein d'idées neuves

Etes-vous embarrassé ?



Pour un crédit à accorder ?
Pour trouver un représentant ?

Le Contentieux Lyonnais

fondé depuis plus de trente ans
est la Maison française à laquelle
il convient de vous adresser.

RENSEIGNEMENTS SUR TOUS LES PAYS DU GLOBE

SERVICE "Enquête, Rapport" le plus approfondi.
SERVICE MI-DIRECT.
SERVICE DIRECT LE PLUS RAPIDE.

Contentieux Lyonnais

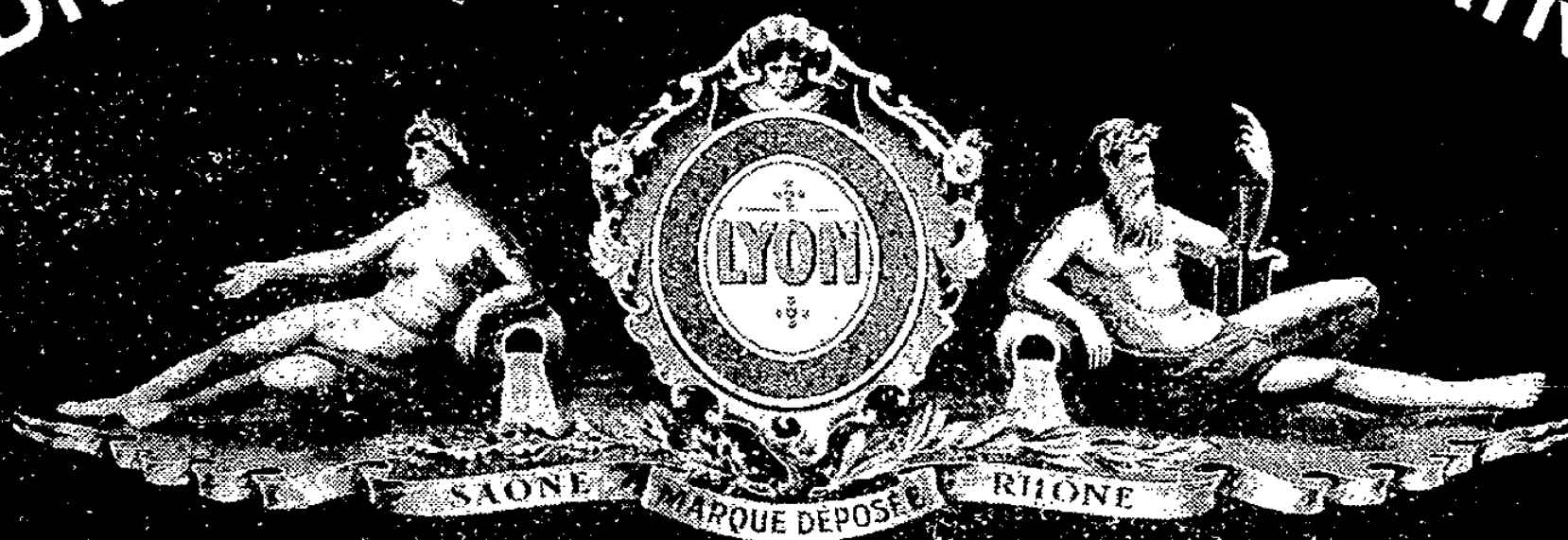
LYON - Rue de l'Hôtel-de-Ville, 36 - LYON

Succursale à NICE pour les Départements du SUD-EST

RÉFÉRENCES de 1^{er} Ordre * TARIFS envoyés sur demande
(Voir Didot-Bottin, Paris II, Guide international de l'Acheteur, page 1.107)

Cliche G. Waton

**FABRIQUE DE PÂTES ALIMENTAIRES
SUPÉRIEURES**



HARTAUT-GHIGLIONE

Vermicellerie
la plus ancienne de France

FONDÉE EN 1804

Les pâtes les plus longues à cuire sont les meilleures.

PLAN

TÉLÉPHONIQUE DE PARIS

Cabines téléphoniques publiques
Métro, Nord-Sud, Chemins de fer
Monuments, Jardins, Spectacles

- Cabines Téléphoniques publiques
- Métro. Numérotage des lignes
- Nord-Sud. Désignation des lignes
- Stations de Correspondance
- Lignes concédées.



MM. A. WATON, imprimeurs à St-Etienne, éditeurs de ce nouveau plan, s'occupent en Typographie, Lithographie, Cartonnages, de créations modernes pour la présentation de tous produits et la publicité sous toutes les formes.



Parlez à vos clients chaque jour de l'année

Comme les années précédentes, nous avons créé, pour 1915, un nouvel Agenda réclame illustré toujours basé sur la publicité exclusive de chacun de nos clients.

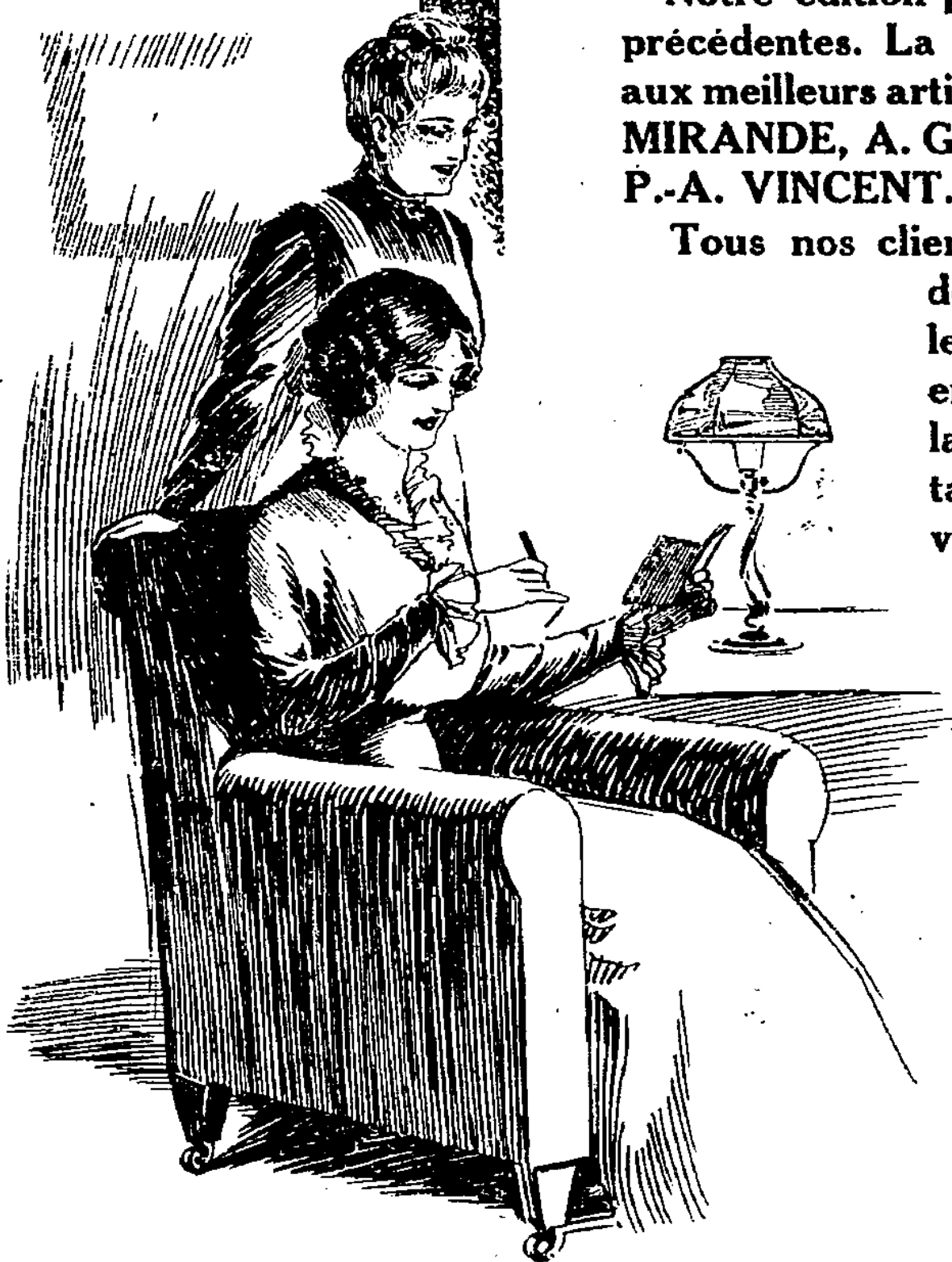
Nul besoin d'insister sur les facteurs qui expliquent la vogue de ce genre de publicité : réclame originale et personnelle, suggestion journalière, action sur tous les membres de la famille.

Il est consulté par le père dans ses renseignements postaux, d'état civil, service militaire; la mère y trouve des recettes et procédés; les petits et les grands s'amuse de ses bons mots, de ses dessins comiques. Cet Agenda est la publicité bien vivante qui parlera pour vous à votre clientèle chaque jour de l'année.

Notre édition pour 1915 dépasse en intérêt les précédentes. La partie artistique a été confiée aux meilleurs artistes : A. FAIVRE, L. MÉTIVET, MIRANDE, A. GUILLAUME, HUARD, SÖMM, P.-A. VINCENT.

Tous nos clients qui ont éprouvé l'efficacité de cette publicité nous renouvellent leur commande; nous vous engageons vivement à nous passer la vôtre de suite, pour être certain d'être bien servi et en temps voulu.

A. WATON IMP.



TARIF (avec réclame sur la couverture)

	par 500	1.000	2.000	5.000	10.000
le cent, fr.	10	9	8	7,50	7
Supplément pour 4 pages de publicité					
	par 1.000	2.000	5.000	10.000	
le cent, fr.	4	3	2	1,50	

Spécimen envoyé franco contre 0,30 en timbres
IMPRIMERIE A. WATON SAINT-ÉTIENNE

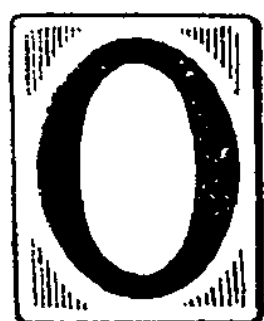


BROMQUIN

LAXATIVE

**Guérit en 24 heures : Grippe,
Rhumes de Cerveau et Maux
de Tête**

**Remboursement
en cas d'insuccès**



N attend toujours trop longtemps pour soigner les rhumes que tout le monde est susceptible d'attraper en cette saison. Ils s'aggravent, dégénèrent en bronchites ou maladies qui auraient pu être évitées.

Bromquin devrait se trouver dans toutes les maisons car, en prenant dès que les premiers symptômes se manifestent, une ou deux tablettes, on peut enrayer dès le début une grave maladie.

Bromquin guérit rapidement la grippe, l'influenza, les rhumes de cerveau, les maux de tête, ces derniers souvent après une ou deux tablettes.

Si les maux de tête persistent on prendra deux ou trois doses à deux ou trois heures d'intervalle.

Bromquin est une combinaison de bromhydrate de quinine avec d'autres produits appropriés, dont certains ont une action un peu laxative nécessaire à supprimer l'état fébrile qui accompagne généralement les malaises qu'il guérit. D'autres de ces produits sont nécessaires pour faciliter l'absorption d'une certaine quantité de quinine sans provoquer les bourdonnements d'oreilles si désagréables.

Les personnes en bonne santé devraient, elles aussi, prendre une tablette de Bromquin après chaque repas et cela pendant une semaine. Cette espèce de cure agirait comme un préventif qui tonifierait tout le système et formerait une armure contre les microbes nocifs. Ceci est surtout recommandé aux personnes qui ne sont pas assez robustes pour résister aux attaques de la maladie.

MODE D'EMPLOI

Contre la Grippe et la Toux, avaler une ou deux tablettes après chaque repas et le soir en se couchant;

Contre les Maux de Tête, une ou deux tablettes toutes les 3 heures jusqu'à guérison (3 doses au plus);

Pour les enfants de cinq ans et moins de douze ans, 1/4 de tablette à la fois;

Pour les enfants de douze ans ou plus, 1/2 tablette à la fois.

Les propriétaires de cet excellent remède ont une telle confiance en son efficacité qu'ils s'engagent à rembourser le montant du prix de l'achat s'il ne parvenait à calmer, dans un délai très court, les rhumes de cerveau, gripes et maux de tête.

Il reste entendu que bien que l'on puisse se procurer le Bromquin dans toutes les pharmacies, cette condition de remboursement est une faveur accordée aux lecteurs de ce journal qui l'auront demandé en utilisant le coupon ci-dessous.

Une simple lettre donnant une adresse permanente suffira pour obtenir le remboursement en cas d'insuccès.

COUPON A DÉTACHER

à A. W. B. SCOTT, 38, rue du Mont-Thabor, PARIS

Veuillez m'envoyer une boîte de tablettes Bromquin au prix de 1 fr. 50. Il est bien entendu que si le produit ne me donne pas satisfaction vous vous engagez à m'en rembourser le prix sur simple lettre annonçant l'insuccès.

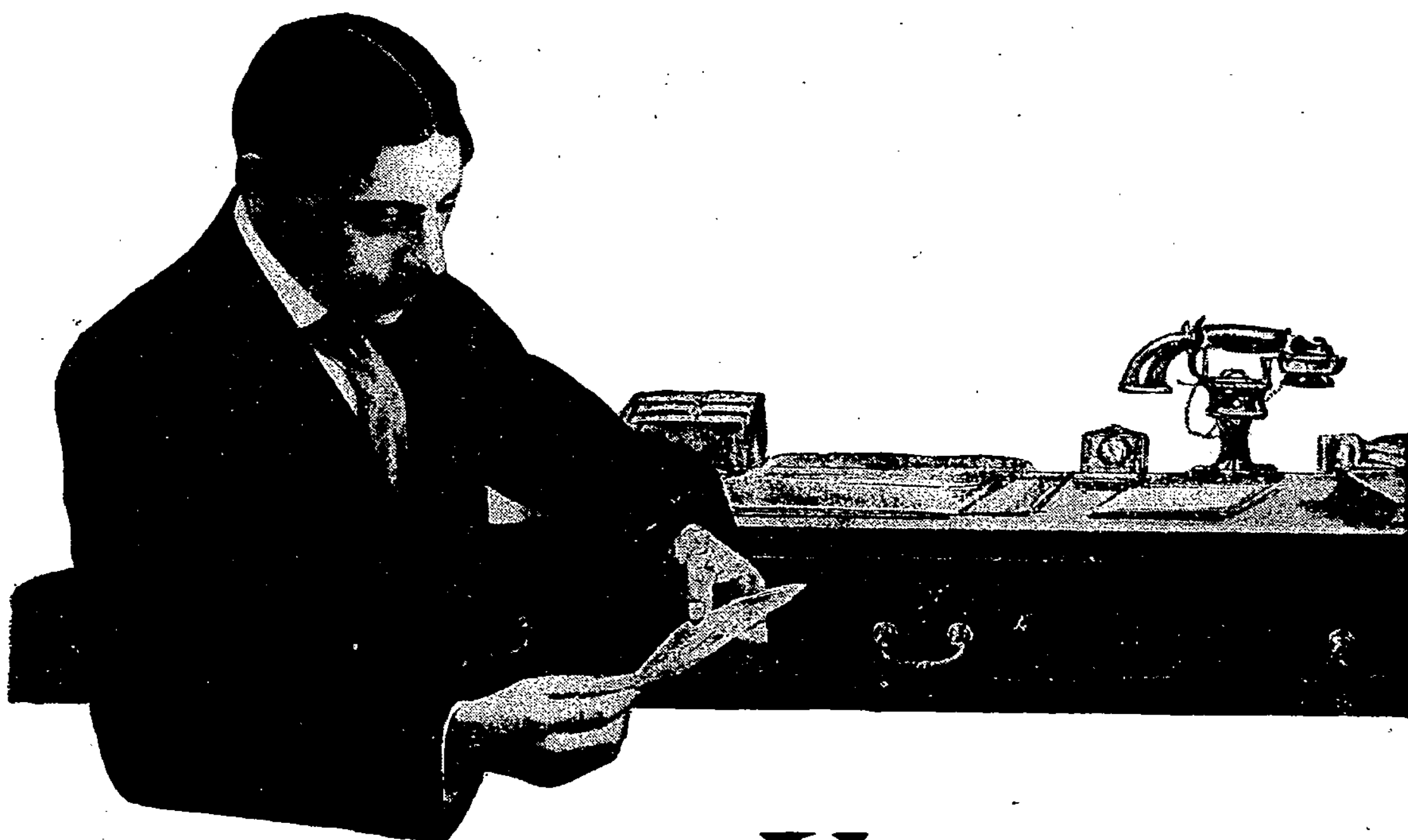
Nom

Adresse (domicile ou gare)

Ci-joint (mandat ou bon de poste) de

Adresser tous les mandats au nom de A. W. B. Scott.

Signature :



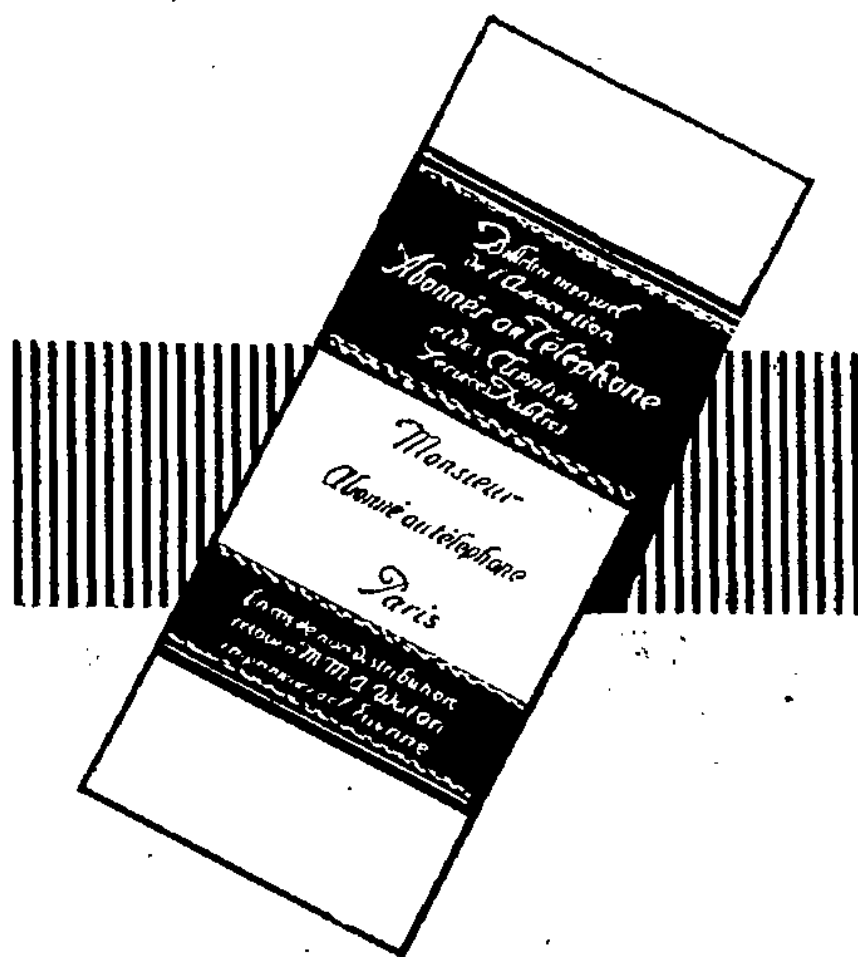
Ils sont **200.000**

ceux à qui vous pouvez vous adresser par l'intermédiaire du Bulletin de l'Association des Abonnés au Téléphone. Avec ce Bulletin, votre publicité ira directement à des gens dont vous pouvez connaître le nom et l'adresse en consultant l'Annuaire.

Ces 200.000 lecteurs sont : le médecin, l'avocat, le commerçant, le banquier, le rentier aussi bien que l'homme dans les affaires ; c'est vous comme c'est votre voisin, ce sont tous ceux qui téléphonent.

Si vous avez un objet ou un produit capable de les intéresser, il vous faut le leur dire dans les pages de ce Bulletin, car il constitue un puissant organe de diffusion s'adressant à une clientèle dont les goûts et les besoins sont bien déterminés.

Demandez de suite les conditions de souscription à la publicité à MM. A. WATON, Imprimeurs, à Saint-Etienne.



Tourcoing, certains adhérents ayant fait remarquer que diverses questions pourraient parfois, en province, être envisagées d'une façon différente que dans la capitale. Le désir est même exprimé que quelques places soient réservées à des membres du Comité au sein du Conseil d'administration de Paris afin de faciliter les rapports et assurer un contact plus suivi.

L'action parallèle des Employés des P. T. T.

M. Wibaux fait ensuite ressortir que d'après des communications parues dans divers quotidiens, l'Association générale des Employés des P. T. T. s'occupe d'une façon très active de l'amélioration du sort du personnel et aussi de l'amélioration du matériel et du service en général. Il signale cette action parallèle au but poursuivi par l'Association des Abonnés et insiste particulièrement sur ce point que dans l'esprit des promoteurs de l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone, il n'entre aucune idée de tracasserie et de malveillance à l'égard d'un personnel dévoué mais surmené.

Il termine en remerciant les personnes présentes de leur concours, fait appel à leur active propagande et lève la séance.

La Nomination du Bureau

A l'issue de cette Assemblée générale constitutive, les membres du Comité se sont réunis et ont constitué leur Bureau de la façon suivante :

Président : M. Eugène Mathon;

Vice-présidents : MM. Paul Delemasure et Clément Christory;

Secrétaire général : M. Victor Bressy.

Secrétaires adjoints : MM. Alfred Damez et Léon Jung.

Trésorier : M. Ernest Chatilliez.

Le Comité qui tiendra prochainement une réunion pour étudier les questions les plus urgentes, rappelle aux abonnés qui n'ont pas encore envoyé leur adhésion, que les demandes d'admission doivent être envoyées à la Société Industrielle et Commerciale, Bourse de Commerce, Roubaix.

Abonnement Forfaitaire et Régime des Conversations Taxées

Nous avons reçu de l'Union des Chambres Syndicales Lyonnaises communication d'une séance du Conseil Central de l'Union où celui-ci avait à se prononcer sur un rapport élaboré par sa Commission spéciale des téléphones. Ce rapport est extrêmement intéressant pour nos abonnés.

Le régime actuel des abonnements au téléphone en France est fixé par le décret du 7 mai 1901 qui en distingue deux sortes principales savoir :

1° Les *abonnements à forfait* d'après lesquels les abonnés ont droit à un nombre illimité de conversations pour les prix suivants :

Paris : 400 fr. par an pour un poste principal;

Lyon : 300 fr. — — — — —

Dans les autres villes de plus de 25.000 âmes : 200 fr. par an pour un poste principal.

Dans les autres villes de 25.000 âmes et au-dessous :

150 fr. par an pour un poste principal.

Sous ce régime les appareils téléphoniques sont fournis par les abonnés et demeurent leur propriété.

2° Les *abonnements à conversations taxées* d'après lesquels les abonnés doivent payer d'abord un prix d'abonnement de :

100 francs la première année,

80 francs la seconde,

60 francs la troisième,

40 francs les années suivantes.

De plus, chaque conversation de 3 minutes comporte la perception d'une taxe de 0,15 à Paris et de 0,10 dans les autres localités. Les appareils sont fournis gratuitement par l'Administration pour la durée de l'abonnement.

Paris et Lyon exceptés

Le régime des abonnements forfaitaires locaux est appelé à disparaître progressivement; en effet, par un décret du 12 juin 1913, ce mode d'abonnement vient d'être supprimé sur tous les réseaux où les abonnements à conversations taxées sont admis. A titre transitoire les abonnements forfaitaires en cours sur ces réseaux sont maintenus tant qu'une modification quelconque ne sera apportée, sur la demande des titulaires, à leurs engagements. Toute modification demandée par les abonnés aux conditions des avenants ou abonnements en cours entraînera la transformation des abonnements forfaitaires en abonnements à conversations taxées.

Il convient de remarquer que Lyon et Paris ne possèdent pas encore de réseaux téléphoniques à conversations taxées par suite de l'organisation matérielle de leurs services centraux, et que, par conséquent, ces villes ne se sont pas trouvées, dès le 1^{er} août 1913, frappées par la mesure envisagée. Cependant le changement de régime n'est qu'ajourné pour elles car, depuis quelque temps, on étudie la possibilité de les doter de nouveaux services centraux permettant les abonnements à conversations taxées. De plus, de nombreuses maisons lyonnaises possèdent dans les régions environnantes des usines ou des succursales qui peuvent être assujetties dès maintenant au nouveau régime.

L'Union qui s'est, à plusieurs reprises, occupée des téléphones, ne peut rester indifférente devant cette évolution d'un service qui présente le plus grand intérêt pour le Commerce et l'Industrie. Elle a du reste reçu une protestation de l'Association de la Fabrique Lyonnaise contre ces nouvelles dispositions et, dans sa séance du 9 juillet 1913, les représentants des autres Chambres Syndicales se sont joints à cette Association pour faire ressortir que les abonnements à conversations taxées constitueraient une sensible augmentation de frais pour les industriels et les commerçants grâce auxquels le téléphone doit d'avoir pu s'implanter et réussir.

L'abonnement est trop cher

On ne peut cependant nier que le tarif actuel des abonnements forfaitaires ne soit trop élevé pour permettre l'usage du téléphone à de nombreuses classes de la population, notamment au petit commerce et à la petite industrie car, le téléphone, pour être un organe pratique, doit pouvoir se prêter aussi bien aux communications peu fréquentes ou intermittentes qu'aux communications de grande fréquence: les premières servent surtout aux petits et moyens commerçants ou industriels, aux particuliers pour communiquer entre eux ou avec leurs fournisseurs ou encore avec la campagne pendant la saison d'été; les secondes répondent aux besoins des maisons de commerce ou d'industrie d'une certaine importance, des Administrations, etc.

Il est certain que le même régime ne peut être appliqué à des catégories de besoins qui peuvent être très différentes.

Le régime à conversations taxées répond évidemment admirablement à la première des catégories que nous venons d'indiquer; il est extrêmement plastique et se moule parfaitement sur les besoins de cette clientèle, et ceci explique parfaitement que dans les réseaux qui admettent les deux modes d'abonnement, on compte seulement 3.846 abonnés forfaitaires contre 104.822 abonnés à conversations taxées et que le nombre des premiers n'ait subi aucune augmentation dans le courant des cinq dernières années tandis que pendant le

même espace de temps le nombre des seconds a presque doublé. (Il convient toutefois de remarquer que cette statistique ne peut comprendre les villes de Paris et Lyon où seul le système forfaitaire est admis).

Tout au plus peut-on trouver que le prix de 0,10 par communication de 3 minutes est un peu excessif, surtout venant après le paiement de l'abonnement à l'appareil fourni par l'Administration à raison de 100 francs pour la première année, 80 francs pour la deuxième, 60 francs pour la troisième et 50 francs pour les suivantes.

Le régime trop rigoureux

Par contre, pour les besoins du commerce et de l'industrie qui forment évidemment le gros appoint du service, le système à conversations taxées est par trop rigoureux et de nature à apporter une gêne sérieuse dans les rapports des abonnés entre eux.

Ne pourrait-on pas craindre que l'élévation du prix qui en résulterait par comparaison avec les abonnements forfaitaires, locaux ait pour effet de restreindre le nombre des communications téléphoniques? Tel ne doit pas être le but que se propose l'Etat qui ne peut avoir, croyons-nous, l'intention de restreindre l'usage du téléphone. Celui-ci est en effet un des besoins primordiaux du commerce moderne dont la marche normale dépend en grande partie de la rapidité des communications.

D'autre part, il semble contraire au principe commercial de l'abaissement du prix au prorata de l'augmentation de consommation de ne tenir aucun compte de l'importance de la clientèle et de faire payer chaque communication aussi cher à celui qui en utilisera 10.000 par an, par exemple, qu'à celui qui en consommera seulement 1.000 au moins.

D'ailleurs, le système forfaitaire absolu, tel qu'il se pratique et qui donne droit à un consommateur, pour le même prix que son voisin de consommer 8 ou 10 fois plus, est évidemment abusif, contraire aux intérêts de l'Etat et à la logique. C'est pourquoi l'Union admet qu'il y a lieu de rechercher un système d'abonnement forfaitaire plus conforme à l'équité, tout en donnant un avantage au consommateur plus important sur le moins important.

Un moyen terme

Les services publics nous donnent d'ailleurs déjà l'exemple de ce principe: les tarifs de chemins de fer, faiblement dégressifs pour les voyageurs, le sont dans de plus grandes proportions pour les voyages circulaires, les abonnements, et, pour les marchandises, ils revêtent souvent, la forme de véritables primes au tonnage. Les taxes postales elles-mêmes ne sont-elles pas des tarifs forfaitaires à progression décroissante en ce qui concerne le poids des objets transportés?

Tous les services publics modernes sont

basés sur ce principe de dégression. On peut donc concevoir un système d'abonnements forfaitaires à échelons donnant droit, pour un prix déterminé, à un certain nombre d'appels, le prix d'abonnement étant variable suivant le nombre d'appels auquel il donne droit et calculé sur une base dégressive proportionnée à l'importance de l'abonnement.

En raison de la difficulté de doser ce tarif dégressif, il a paru que le plus simple était de prendre pour base une échelle de prix ayant pour point de départ le plein tarif de 0,10 par appel et d'augmenter ensuite progressivement le nombre des appels auquel chaque série d'abonnement peut donner droit.

L'échelle mixte

C'est ainsi que l'Union propose un système d'abonnement forfaitaire mixte dégressif établi comme suit :

Prix d'abonnement	Nombre d'appels à 0,10 l'un	Proportion d'augmentation du nombre des appels	Nombre d'appels auquel donnerait droit le tarif dégressif	Coût d'un appel
francs	appels	%	appels	francs
100	1.000		1.000	0,10
150	1.500	12,50	1.687	0,0888
200	2.000	25,00	2.500	0,0800
250	2.500	37,50	3.437	0,0726
300	3.000	50,00	4.500	0,0666
350	3.500	62,50	5.687	0,0615
400	4.000	75,00	7.000	0,0571
450	4.500	87,50	8.437	0,0533
500	5.000	100,00	10.000	0,0500
600	6.000	125,00	13.500	0,0444
700	7.000	150,00	17.500	0,0400

800 francs donnant droit à un nombre illimité de conversations.

En effet, ce dernier prix, en suivant la progression ci-dessus, donnerait droit à 24.000 appels, soit environ 80 appels par jour pour 300 jours et 88 par heure pour une journée de

10 heures; à 3 minutes par appel, c'est 24 minutes par heure, et si le nombre des réceptions correspond au nombre des appels, en tenant compte des communications demandées et non obtenues, c'est donc à peu près le maximum à prévoir (le prix d'un appel dans ce cas ressortirait à 0,0333).

A vrai dire le maximum à prévoir normalement est plutôt à notre avis, le nombre de 13.500 appels correspondant à un prix de 600 fr., le double du prix forfaitaire actuel, du moins pour Lyon. Il faut s'attendre à ce que cet échelon d'abonnement soit le plus généralement adopté par le Commerce et l'Industrie.

Il est bien entendu que les abonnements étant pris pour un an l'utilisation des appels auxquels donne droit le prix payé par l'abonné est aux risques et périls de celui-ci, le nombre déterminé étant un maximum au delà duquel les communications seront taxées à 0,10. Mais il est évident que le système que nous préconisons ne peut être basé que sur le nombre de conversations réellement effectuées et que, dans notre esprit, les appels non suivis de conversation ne pourront être portés au compte de l'abonné. Nous ne pensons pas que cette condition soit impossible à remplir, il ne s'agira que d'apporter les perfectionnements nécessaires aux appareils automatiques qui seront destinés à marquer le nombre des conversations de chaque abonné. L'Administration aura sûrement à se préoccuper de ce côté de la question, quand cela ne serait que pour la mise en vigueur du système des conversations taxées pur et simple; elle ne peut évidemment songer à tenir une comptabilité de toutes les communications échangées, pas plus qu'à faire payer toutes les tentatives de conversations, même celles restées vaines et il faudra bien adopter un compteur automatique que l'ingéniosité toujours en éveil des inventeurs ne tardera pas à lui procurer si cela n'est déjà fait.

NOTRE NOUVELLE DÉNOMINATION

Association Nationale des Abonnés au Téléphone

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 12 janvier, a décidé de modifier l'ancienne dénomination : Association des Abonnés au Téléphone, par la dénomination :

Association Nationale des Abonnés au Téléphone

Cette décision a été prise à la suite de la campagne faite à Roubaix et de la création de notre nouvelle filiale de Roubaix-Tourcoing. D'autres mouvements analogues sont en préparation. Par suite, notre Association devient réellement nationale.

INFORMATIONS

Conseil Général de la Seine-Inférieure

Séance du 30 Novembre 1913

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONE

M. Bouclot présente son rapport sur le service des postes, télégraphes et téléphones dans le département. La situation, constate-t-il, est en progrès; malheureusement les bureaux de Paris paralysent souvent les bonnes volontés de l'administration départementale qui, elle, s'efforce à donner toute satisfaction au public.

Quant aux divers réseaux pour lesquels le Conseil général a voté des crédits au cours de sa dernière session, M. le directeur départemental n'ose pas nous en promettre le commencement d'exécution avant 1915... et encore! Nous savons ce que cela veut dire; l'incurie de la rue de Grenelle, une fois de plus, fait obstacle aux meilleures volontés régionales. Il n'est pas admissible que des travaux pour lesquels des fonds ont été votés soient entrepris deux ans après la décision de notre assemblée; cela tourne au scandale, et il y aura bientôt lieu de rechercher à qui incombe la responsabilité de cet état de choses.

Le rapporteur examine les vœux qui ont été déposés à cette session et il conclut à leur adoption. Il demande également à l'assemblée départementale de voter à titre d'avance la somme de 220.614 francs pour la construction des réseaux: Bapeaume-Canteleu (2.674 fr.) Rouen-Lille (moitié de l'avance) 88.400 fr., Le Mans-Rouen (d°), 72.700 fr. Deauville-Rouen, 57.040 fr.

M. Acher, en attirant l'attention de l'assemblée sur la situation particulière que créera prochainement le remboursement complet des avances consenties à l'Etat, demande à ajourner la motion suivant aux conclusions du rapport:

Le Conseil général autorise M. le Préfet à négocier avec l'Administration des P. T. T. un avenant par lequel le département renoncerait, à partir du 1^{er} janvier 1914, au remboursement des recettes provenant d'un certain nombre de lignes téléphoniques jusqu'à concurrence d'un total de 225.000 francs et donne délégation à la Commission départementale pour approuver le dit avenant.

Adopté.

L'INSTALLATION DU TÉLÉPHONE DANS LES GARES

Au cours de sa dernière session, le Conseil général avait émis le vœu que le téléphone soit installé dans les principales gares. Saisie du vœu, l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones a fait la réponse suivante:

1^o Il entre dans les intentions de l'Adminis-

tration des P. T. T. de procéder, à ses frais, à l'installation de postes téléphoniques à payement préalable dans les grandes gares. Il pourrait être échangé des communications locales à partir de ces postes dont le fonctionnement ne nécessite la présence d'aucun employé.

2^o Dans les gares de moindre importance qui desservent des villes où le régime téléphonique des conversations taxées est en vigueur, il semble que la meilleure solution pour mettre le téléphone à la disposition du public consisterait dans l'installation, aux conditions ordinaires des abonnements au téléphone, d'un poste principal qui serait placé dans un endroit de la gare désigné par le service des chemins de fer et sous la surveillance de ses agents. Ce poste pourrait être utilisé par les voyageurs et toutes autres personnes, dans les conditions fixées par l'Administration des chemins de fer.

Quant aux redevances d'abonnement, elles pourraient être versées soit par l'administration des chemins de fer, soit par le département, soit par la municipalité intéressée ou toute autre collectivité.

3^o Enfin en ce qui concerne les gares des villes de la même catégorie où il ne serait pas possible de procéder comme il est indiqué ci-dessus, une entente pourrait intervenir entre les municipalités et l'Administration des chemins de fer à l'effet de faire installer un poste téléphonique principal d'abonnement qui serait mis à la disposition du public chez un commerçant ou une autre personne résidant le plus près possible de la gare.

Le Téléphone à Dieppe

M. Robert Mouquet présente les justes doléances du commerce local, de la population et de nos hôtes d'été sur le fonctionnement déplorable du téléphone à Dieppe. Non seulement il en indique les causes, mais aussi les moyens de remédier à cette situation intolérable pendant la saison estivale.

L'an dernier, le Conseil municipal avait déjà protesté; des démarches avaient été faites pour qu'il soit remédié à cet état de choses, mais cela n'a servi à rien. L'Administration des Téléphones n'a rien fait. Tandis qu'on augmente le personnel dans toutes les autres stations balnéaires, à Dieppe le nombre des dames téléphonistes est le même du 1^{er} janvier au 31 décembre.

MM. Bénét et Ducoudert ont appuyé ces justes revendications, et il fut décidé qu'une action énergique serait engagée de concert avec la Chambre de Commerce, pour que satisfaction soit donnée dans ce sens.

Les Lignes Téléphoniques

La Chambre de Commerce d'Evreux a adressé au Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, au directeur des Postes et Télégraphes du département et au préfet de l'Eure, pour être soumise au Conseil général, la délibération suivante qu'elle a prise dans sa séance du 3 juillet, pour protester contre les retards apportés par l'Administration des Postes dans l'établissement des lignes téléphoniques :

M. le président appelle de nouveau l'attention de la Chambre sur les retards apportés par l'Administration des Postes dans la construction des lignes téléphoniques. Il expose que cette administration préconise continuellement l'établissement de nouvelles lignes téléphoniques interdépartementales et qu'elle ne construit pas celles pour lesquelles le nécessaire a été fait. Actuellement, la Chambre de Commerce attend la mise en service des grands fils : Paris-Vernon; 2° Evreux-Chartres, Evreux-Versailles, et des circuits intérieurs qui doivent desservir les communes suivantes: Bèzu-la-Forêt, Amireville-la-Campagne, Breuilpont, Chavigny-Bailleur, Daubeuf-près-Watteville, Fleury-la-Forêt, Gros-Theil, Léry, Lilly, Marcilly-la-Campagne, Moisville, Mouettes, Mousseaux-Neuville, Neaufles-Saint-Martin, Saint-Pierre-de-Cernières.

Les avances se rapportant à ces circuits ont été versées depuis plusieurs mois, la Chambre supporte de ce chef des pertes d'intérêt assez élevées. D'autre part, elle a été autorisée, par décret en date du 1^{er} octobre 1912, à faire à l'Etat l'avance des frais d'établissement du circuit Gisors-Paris, 2° et l'Administration ne lui a pas encore demandé le versement des fonds.

En outre, elle est en instance d'autorisation pour l'établissement des circuits Evreux-Rouen, 2° Louviers-Rouen, 3° Bernay-Paris direct, etc., etc.

En ce qui concerne le versement des avances, l'Administration avait décidé de ne les réclamer qu'autant qu'elle serait en mesure d'exécuter les travaux et par acomptes, si la convention intervenue comprenait plusieurs circuits.

La Chambre a toujours déféré aux demandes de l'Administration des postes. Elle a fait tous les versements qu'on lui a demandés, mais, à l'exception de l'établissement du téléphone à Breuilpont, elle n'a pas encore été avisée de la date probable à laquelle les circuits précités seraient mis en service.

Le président estime que cette situation ne peut s'éterniser d'autant plus que dans les départements voisins, la Seine-Inférieure, par exemple, la construction des lignes est poussée avec la plus grande activité et la mise en service des lignes a lieu d'une façon régulière.

Après en avoir délibéré, la Chambre décide de protester énergiquement :

1° Contre les retards apportés par l'Administration des Postes et des Télégraphes dans l'établissement des lignes téléphoniques dans le département de l'Eure;

2° Contre le système du versement des avances lorsque l'Administration n'est pas encore en mesure d'exécuter les travaux.

Depuis l'envoi de cette délibération, la Chambre de Commerce a été avisée de la mise en

service du téléphone à Amireville-la-Campagne, à la date du 1^{er} août 1913.

..

M. de la Haye-Housselin a rédigé plusieurs rapports sur le service téléphonique et notamment sur la création de nouveaux circuits. Il approuve l'avance faite par la Chambre de Commerce d'Evreux pour le circuit Rouen-Pont-Audemer.

Pour le circuit Pont-Audemer-Paris, la Chambre de Commerce d'Evreux consent à avancer 100.000 fr., si la Chambre de Commerce et cette ville consentent à verser 500 fr. par an pendant six ans. La Chambre de Commerce y consent.

En ce qui concerne la ville, après une très longue discussion, le Conseil général décide de verser annuellement la somme de 500 fr.; c'est donc 3.000 fr. que l'assemblée départementale donnera pour la ville de Pont-Audemer.

Enfin, M. de la Haye-Jousselin, au nom de la 4^{me} Commission, a demandé au Conseil, qui l'a approuvé, de protester à nouveau contre les lenteurs de l'Administration à faire établir les nouvelles lignes téléphoniques, alors que des avances considérables ont été faites.

Faits du Jour

Dans les Téléphones

L'Administration des Téléphones a fait parvenir aux chefs des bureaux centraux parisiens la circulaire suivante :

L'application, dans le service urbain, de la circulaire relative à la présence en ligne de l'abonné, pendant le temps où l'opératrice transmet un appel à sa collègue d'un autre bureau, diffère suivant les bureaux centraux. Dans certains cas, le règlement est appliqué rigoureusement et l'isolement du demandeur est considéré comme une faute de service; dans d'autres bureaux, cet isolement est parfois toléré.

Afin d'étendre d'une manière uniforme les instructions de la circulaire précitée, le personnel devra tenir compte des recommandations suivantes :

En principe, l'abonné doit être maintenu en ligne. Toutefois, dans les cas limités, où l'application du règlement pourrait susciter des inconvénients pour le service, notamment lorsqu'il y a encombrement sur la ligne de conversation, l'opératrice peut être autorisée à relever la clé d'écoute et à isoler momentanément la ligne de l'abonné qu'elle dessert. Une certaine tolérance doit, en conséquence, être admise à cet égard. Mais un contrôle sera exercé pour éviter les abus.

Le Sermon par Téléphone

Des expériences sont faites actuellement à New-York pour mettre en relations télépho-

niques les maisons privées avec les temples, de façon à permettre aux personnes qui ne pourraient assister aux offices, à suivre la marche des services et d'entendre le sermon.

Les essais ont déjà donné d'excellents résultats et l'on a même pu suivre de Philadelphie les offices célébrés à New-York.

La Société des Téléphones à Constantinople

Nous aurons enfin bientôt le service téléphonique à Constantinople. M. Francis Douglas Watson, directeur général de la Société Anonyme Ottomane des Téléphones de Constantinople, vient de partir pour Paris et Londres. Il se rend auprès des administrateurs au courant des derniers préparatifs en vue de l'ouverture du service téléphonique.

Avis d'appel entre la France et le Luxembourg

Après entente avec l'Office luxembourgeois, M. Malvy, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, a organisé un service d'avis d'appel téléphonique entre la France et le Grand Duché de Luxembourg.

Les taxes applicables à ces avis d'appel s'élèvent notamment à :

0 fr. 40 dans les relations avec Nancy, Bar-le-Duc, Verdun;

0 fr. 70 dans les relations avec Paris, Lille, Mézières, Reims, Dijon;

1 fr. 30 dans les relations avec Lyon.

Pour les Abonnés au Téléphone

L'Administration des postes a été saisie, depuis quelque temps, de nombreuses réclamations de la part d'abonnés qui se plaignent de ce que les demoiselles du téléphone interviennent sans raison sur les lignes avant d'avoir reçu le signal de fin de conversation.

Cette manière de procéder, formellement interdite par les règlements, a pour effet de troubler l'échange des conversations.

Dans le but de mettre fin à ces pratiques préjudiciables au public, l'Administration adresse aux demoiselles des téléphones une circulaire pour leur rappeler qu'elles doivent se retirer aussitôt que les correspondants mis en présence ont échangé les premières paroles, et que tant que le signal de fin de conversation n'a pas fonctionné, elles n'ont à *rentrer* sur les lignes que dans les cas prévus pour l'exécution du service.

Caisse nationale d'Épargne

M. Malvy, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, vient de décider l'ouverture, à partir du 21 janvier courant, sur la rive droite, d'un service de la Caisse nationale d'épargne qui fonctionnera

dans un immeuble situé boulevard de Strasbourg, 38.

Ce nouveau service effectuera *à vue* les remboursements partiels sur les livrets émis dans le département de la Seine dans les mêmes conditions que le bureau spécial installé dans l'Hôtel de la Caisse nationale d'épargne, rue Saint-Romain.

Le public des arrondissements éloignés de la rive gauche et de la banlieue Nord et Est, n'aura plus ainsi à s'imposer un long déplacement en cas de besoin inopiné de fonds. Il trouvera, près des gares de l'Est et du Nord, en face de la station du Métropolitain *Château-d'Eau*, les mêmes facilités qu'il rencontrait depuis longtemps, mais uniquement, rue St-Romain.

Le bureau de la rive droite effectuera, d'ailleurs, les opérations d'épargne de toute nature; il délivrera, en outre, immédiatement un livret à tout nouveau déposant.

Ajoutons que la Caisse nationale d'épargne est propriétaire de l'immeuble du boulevard de Strasbourg, 38, où elle vient de réaliser une installation répondant à l'importance de la clientèle parisienne, qui compte plus d'un million de titulaires de livrets. Enfin, l'organisation adoptée par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes permet à ces titulaires de se présenter, à leur volonté, aussi bien boulevard de Strasbourg que rue Saint-Romain pour opérer des retraits de fonds dans un très court délai.

Une lettre édifiante

Paris, le 6 octobre 1913.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 30 septembre, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'a été trouvé à l'Administration aucune trace de vos correspondances n° 809 à 816, transmissives des réclamations que M... vous a adressées les 21 et 22 juillet dernier au sujet du service téléphonique, Agréez, Monsieur, etc.

Pour le Ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes,

Pour le Directeur de l'Exploitation téléphonique,

Signé : BROIN.

Notre abonné se demande si la réponse ci-dessus a bien été portée à la connaissance de M. le Directeur de l'Exploitation???

Les Economies de M. Caillaux

Dans son message M. Caillaux dit entre autres choses : *En industrialisant certains services publics comme les téléphones on réaliserait une économie de 94 millions.*

C'est ça M. Caillaux, industrialisez, donnez-nous les téléphones; on ne dira plus qu'ils nous coûtent de l'argent, parce qu'ils nous en rapporteront et que nous serons mieux servis

AU TÉLÉPHONE, par Henriot



— Ma femme me téléphone qu'elle est chez sa couturière... eh bien ! comme ça, je suis à peu près certain qu'elle n'y est pas !



Le premier Téléphone

L'homme primitif fit avec ses deux mains un cornet et cria dedans :

— Allô ! mademoiselle... allô !..



Le Docteur prudent

— On t'appelle au téléphone... tu ne réponds pas ?

— Non... non..., je vois ce que c'est... C'est un client qui me demande un conseil et veut me carotter une consultation.



— Vous voulez entrer dans les téléphones, sourde comme vous l'êtes ?..

— Sourde., oui... j'entends bien, mais j'aurai du moins une excuse quand je ne répondrai pas !



— Allume! allume,.,!

— Qu'est-ce que vous criez là ?

— Je dis à la demoiselle d'allumer la petite lampe..., vous voyez bien que si on ne répond pas elle ne s'est pas allumée toute seule !



Téléphone au Maroc

— Tu n'as pas besoin de secouer l'appareil comme un figuier... Tu parles dedans en disant : « Allô ! allô ! ».

— Non, moi je dis : « Allah ! allah ! »,

"The Globe" se plaint du Téléphone

Besoin urgent d'une réaction. — L'incompétence de M. Samuel.

Londres n'est pas seul à se plaindre du désordre du système téléphonique. Les plaintes sont générales, quelque chose doit être fait, et cela rapidement, si l'on veut éviter de la perte de temps et du souci.

Que l'on voie dans les présentes conditions de désordre et d'incompétence un fait inévitable d'un contrôle d'Etat ou que le changement du directeur des postes apporte remède à un danger qui croît tous les jours, le fait reste qu'une action rapide et énergique est nécessaire.

Sous la conduite d'hommes dans les affaires, le système téléphonique, dans notre pays, avait fait des progrès rapides; sous la direction de M. Samuel, nous avons rétrogradé à un état de désordre désespérant qui nous conduit rapidement à un chaos général.

Tout va chaque jour plus mal, et depuis le moment du transfert d'une campagne privée à l'Etat, il semble que le système tout entier ait été annihilé dans son mouvement. Pourtant, M. Samuel a eu suffisamment de temps pour étudier la question téléphonique et y porter remède. Or, le public est de plus en plus mal servi, et des plaintes nombreuses et répétées se font entendre.

Quelqu'un de moins content de soi-même que M. Samuel aurait déjà laissé à d'autres la tâche d'apporter de l'ordre dans le téléphone. Mais pendant que le public réclame, le directeur des Postes se retranche derrière sa satisfaction personnelle, et les plaintes augmentent en nombre sans que rien soit fait pour remédier à ce manque d'organisation. Nous croyons que la première chose à faire serait de trouver quelque autre emploi pour les capacités que M. Samuel peut posséder et qui sont au plus haut point éloignées d'un département qui demande une véritable puissance d'organisation et une aptitude commerciale. Jusqu'à ce que M. Samuel laisse à d'autres mains plus habiles le soin de débrouiller le désordre téléphonique, le public peut s'attendre à ne voir aucune amélioration à la présente situation, intolérable pour lui, du téléphone.

En plus de l'idée que nous avons émise que M. Churchill devrait essayer de mettre de l'ordre dans le désordre de M. Samuel, il y en a une autre, c'est celle d'un office téléphonique. C'est une idée qui trouvera certainement une grande faveur dans les cercles commerciaux.

Pour la mener à bonne fin, cela coûtera de l'argent. Mais cet argent sera dépensé à juste titre, s'il économise du temps et s'il évite les pertes de temps dans les affaires, qui résultent de l'état existant de confusion dans le service téléphonique.

"L'Eclair" aussi

Parce qu'elle vous a laissé l'appeler un quart d'heure durant sans vous répondre; parce qu'elle s'est obstinée à annoncer comme *ne répondant pas* un grand journal où vous savez pertinemment qu'il y a toujours quelqu'un; parce qu'elle a été impolie à votre égard, ou pour tout autre motif de plainte, vous avez réclamé à votre desservante la surveillante.

Votre desservante sait pertinemment que vous ne lui adressez cette demande que pour réclamer un blâme contre elle. Elle s'emploiera donc, de tous ses moyens, à vous empêcher de formuler utilement votre réclamation.

La surveillante ne sera pas libre, ou elle sera absente — ou bien *de repos* (cela se dit beaucoup à Saxe).

Le commis principal sera à la direction générale ou bien au petit endroit...

C'est en vain que vous insistez et tempêtez, vous n'obtenez personne à qui parler.

... Ou vous n'obtenez qu'une comparse...

Il est en effet courant, lorsque le *client* insiste trop, de lui donner, au lieu de la surveillante réclamée, une amie complaisante qui en tient le rôle.

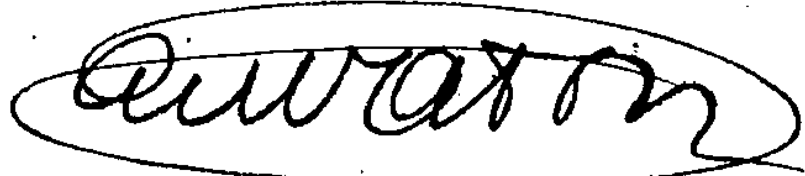
La téléphoniste visée peut alors se gausser de vous tout à son aise.

On peut ériger en principe, qu'il est très difficile à n'importe quel abonné de formuler utilement une plainte de son poste personnel d'appel. Pour certaines séries de numéros, cela est même complètement impossible.

Allons, Monsieur Malvy, un bon mouvement, qu'on ne puisse plus dire que vous n'en êtes capables que pour les amis de la C. G. T.

O vous qui recevez avec bienveillance toutes les réclamations de vos subalternes syndiqués, assurez donc aux clients de votre administration le moyen pratique de formuler les leurs.

Mais, cher confrère, il y a l'Association Nationale des Abonnés au Téléphone.

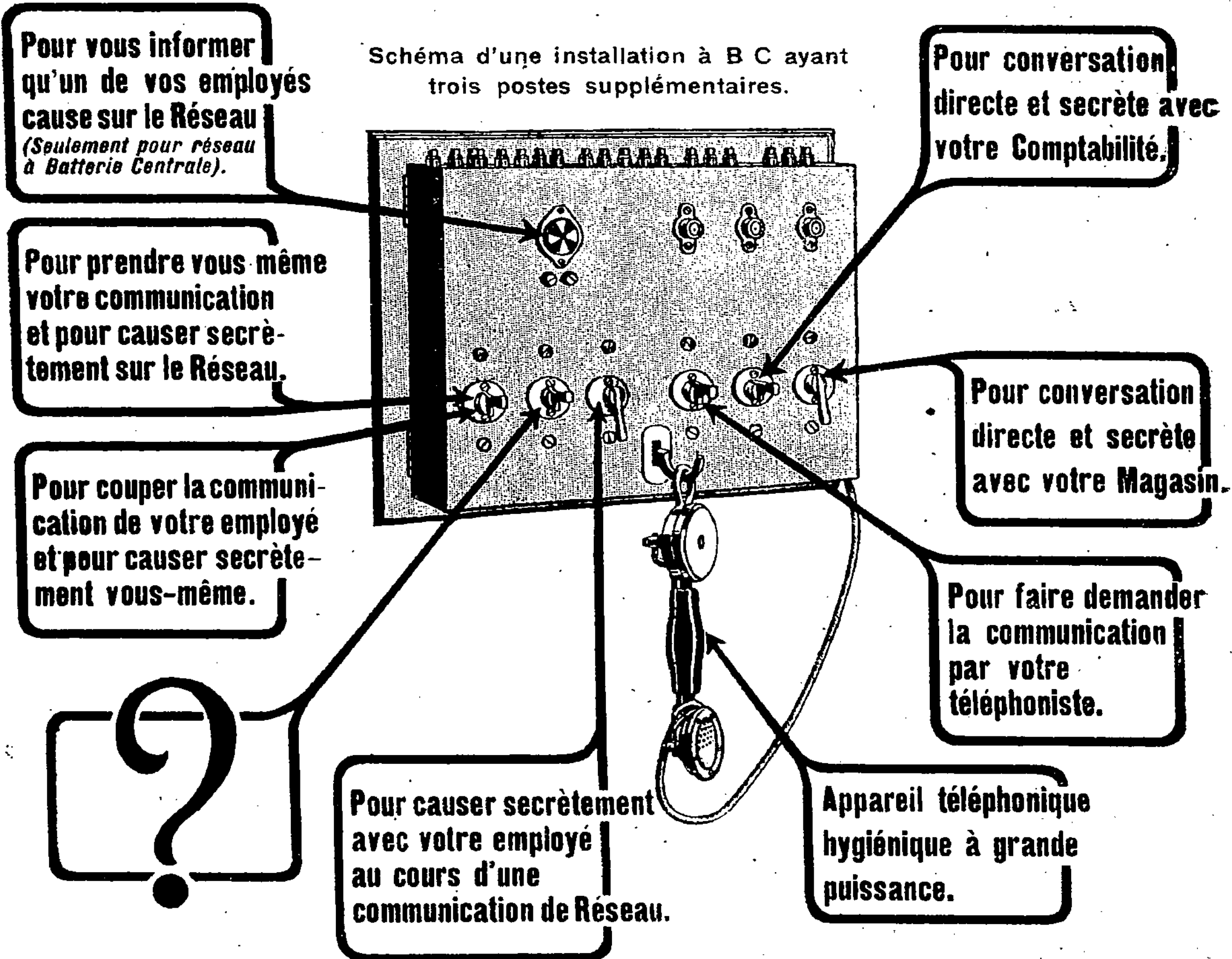


Notre Appareil

OTOMA

Permet Tout

Il est admis par l'ADMINISTRATION pour toutes les installations téléphoniques ayant des postes supplémentaires



ÉTUDE GRATUITE

SE FAIT ÉGALEMENT PORTATIF

IMPOSEZ VOTRE PROGRAMMEà la Société **“ Le Téléphone Privé ”**

PARIS : 18-20, faubourg du Temple.

Téléphone : Roquette } 50-51
50-56

LILLE : 78, Rue Nationale. — Téléphone : 26-38.

NANCY : 55, Rue Saint-Jean. — Téléphone : 15-55.

NICE est le pays qui produit les meilleures Huiles d'Olives du monde entier.

Pour permettre la comparaison, j'expédie au prix de revient (1 fois seul):

Superfine extra, 5 litres	11 »
Vierge, idéale, 5 litres	12 50
Superfine extra, 10 litres	21 »
Vierge, idéale, 10 litres	24 »

garanties absolument pures. Franco port et emballage à domicile.

Envoi des Prix-Courants sur demande

A. JOUBERT

6, rue Hôtel-des-Postes, NICE

Semences de Choix

1^{er} Prix, Médaille d'Or, Paris 1913
Félicit. du Ministre de l'Agriculture

BLÉ - AVOINES - TRÈFLES
LUZERNES
GRAINES DE BETTERAVES
PLANTS
POMMES DE TERRE, ETC.

Demandez Catalogue et Prix
Réduction aux Abonnés au
Téléphone

DESCARPENTIER-S-PETIT

Chevalier du Mérite Agricole
à LECELLES (Nord)

**Pour
25 francs
par mois**

A LOUER

A LOUER

nous vous
proposons de
mettre votre
publicité dans
l'une
de ces cases
sous les yeux

COURROIE "BALATA DICK"



67, Avenue de la République
PARIS

de
200.000
Abonnés
au Téléphone
de France



PLUS d'IMBERBES! PLUS de CHAUVES!
L'EXTRAIT CAPILLAIRE VÉGÉTAL fait
pousser la barbe et les moustaches magnifiques,
même à 15 ans; il fait repousser cheveux, cils et
sourcils. Succès assuré. Vieille renommée universelle.
60.000 attestations. Grand flacon, 3 fr.; flacon, 1.75;
flacon échant., 0.75. Envoi franco contre timbres ou mandat.
Léon FOUILLADE, chimiste, FIGEAC (Lot). Notice gratuite.



FAITES TEINDRE VOS VIEILLES ROBES
AUX COULEURS A LA MODE

par la **TEINTURERIE
HÉNAULT-MOREL**

à ALENÇON (Orne)

NETTOYAGE A SEC

de tout ce qui concerne
L'HABILLEMENT & L'AMEUBLEMENT

S'adresser
à l'Imprimerie
A. WATON
12, Rue Gutenberg
ST-ÉTIENNE
(Loire)

JUBOL rééduque L'INTESTIN

Vous plaignez-vous

de

**Constipation, Entérite,
Vertiges, Etourdissements,
Hémorroïdes, Aigreurs,
Pituites, Glaires, Migraines,
Sommeil agité, Insomnies,
Langue chargée, pâteuse,
Fatigue et Tristesse
Haleine mauvaise,
Teint jaune, Glous,
Boulons à la peau**

UN SEUL de ces symptômes dénote que votre intestin fonctionne mal ou insuffisamment, même si les selles vous paraissent régulières.

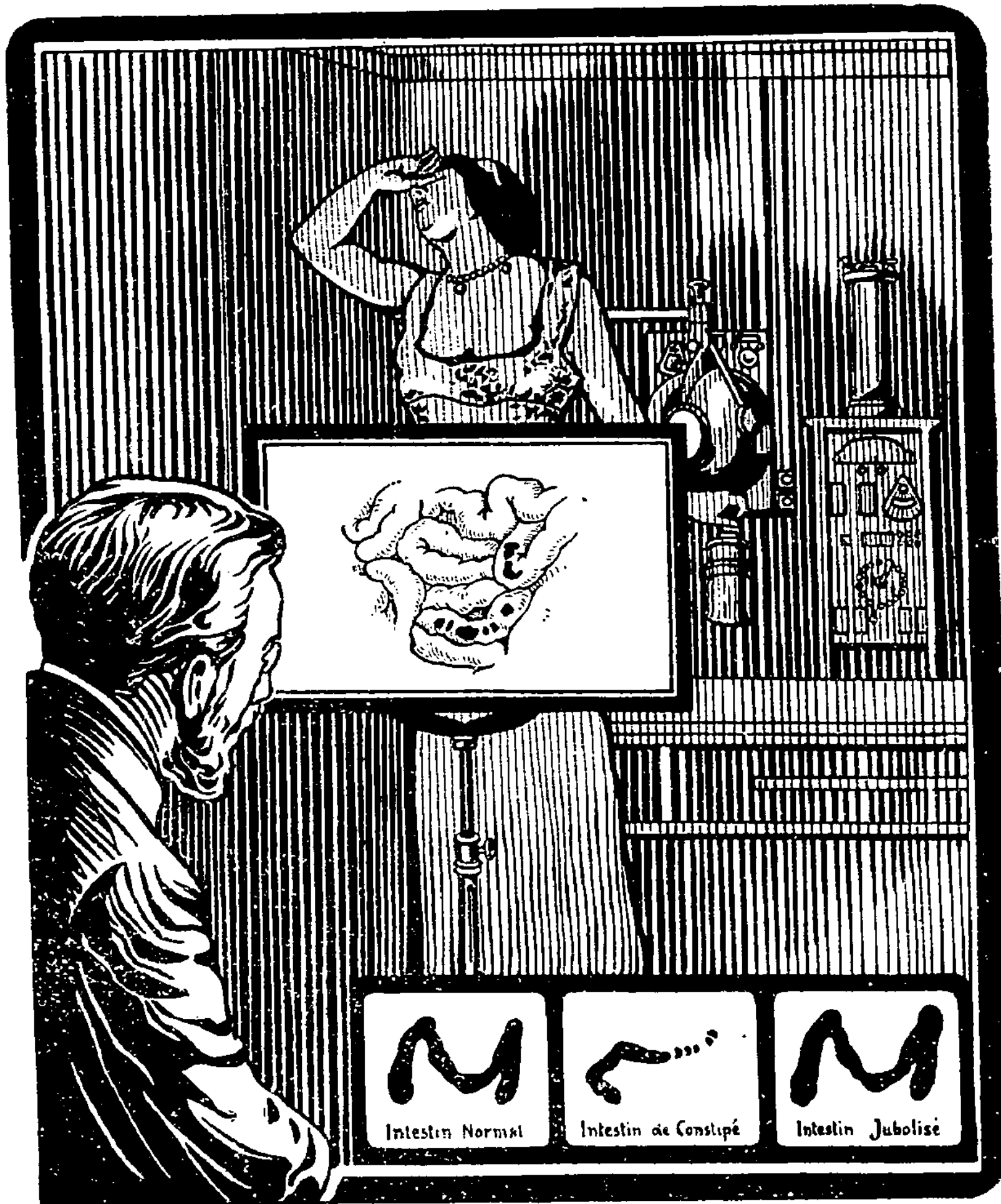
Des matières fécales séjournent trop longtemps dans votre intestin et y fermentent. Les toxines et ptomaines dangereuses qu'elles élaborent sont résorbées dans le sang et empoisonnent tout l'organisme.

**JUBOLISEZ
votre intestin**

Communications :

Académie des Sciences (28 juin 1909).

Académie de Médecine (21 Décembre 1909).



L'Intestin vu aux rayons X

*L'agar-agar que contient le **Jubol** prend 16 fois son volume d'eau et fait des matières fécales une masse copieuse, onctueuse et molle.*

Expérience : Mettez 3 comprimés coupés en deux dans un demi-verre d'eau tiède le soir et vous aurez le lendemain un bol gélatineux ayant 16 fois le volume de ces comprimés.

Les matières reprennent le volume qu'elles devraient avoir, comme le montre la radiographie de l'intestin, au lieu de former, ainsi qu'on le voit chez le constipé, des morceaux isolés, durs et secs.

*En outre, les extraits biliaires contenus dans le **Jubol** excitent les mouvements de la paroi intestinale toujours endormie chez le constipé et celle-ci, en se contractant, fait descendre le bol fécal. Ces extraits régularisent la fonction biliaire du foie et assurent, de ce fait, l'antisepsie intestinale.*

*Le **Jubol** renferme enfin de l'entérokinase qui digère les résidus alimentaires et réveille l'activité des glandes digestives de l'intestin.*

Docteur DE DREUIL.

P.-S. — Le **Jubol** se trouve dans toutes les bonnes pharmacies et aux Etablissements Chatelain, 207, boulevard Pereire, Paris. La boîte (pour un mois), franco, 5 fr. La cure complète (six boîtes pour six mois), franco, 27 fr. Etranger, franco, 5 fr. 50 et 30 fr.

Soyez bon pour votre intestin : Jubolisez-le !

Portez une *Fénith*

et soyez à l'heure

Si vous n'avez pas une absolue confiance dans la montre que vous portez, celle-ci est plus dangereuse qu'utile par ses fausses indications.

Il fut un temps où la montre était le résultat d'un travail compliqué et minutieux, où elle coûtait cher et où elle donnait l'heure avec plus ou moins d'exactitude. Aujourd'hui les machines automatiques permettent de fabriquer pour l'usage courant des montres d'une exactitude parfaite, devenues d'absolue nécessité, en raison des conditions nouvelles de l'existence qui attachent du prix à chaque minute.

La montre *Fénith* est fabriquée dans une puissante usine, par des machines créées exprès pour elle. Elle est vendue par les meilleurs horlogers avec la garantie de l'usine elle-même. Demandez à votre horloger qu'il vous montre une *Fénith*

En vente chez les principaux horlogers
Pour adresses des Dépositaires et tous autres renseignements

Compagnie *Fénith* Besançon



à la Compagnie *Fénith* Besançon (Doubs)
Veuillez m'adresser gratuitement votre brochure "La Reine de l'heure", et m'indiquer le nom de votre dépositaire le plus rapproché.
Nom
Adresse
Dép.

Ce Bulletin est le seul organe touchant les 200.000 abonnés de France : sa publicité est de premier ordre.
S'adresser : Imp. A. Waton, St-Et.